Pôle ressources national Sport, éducation, mixités, citoyenneté

Différents, mais tous pareils dans le sport

Solidarité
Tolérance
Sexisme
Valeurs
Différence
Egalité
Citoyen
Racisme
Ensemble
Respect
Homophobie
Diversité
Sport



guide pédagogique
+ DVD inclus

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SPORTS

Photo : Anne-Laure Chasset

Pôle ressources national
"Sport, éducation, mixités, citoyenneté"
CREPS Sud-Est
site d'Aix-en-Provence
Domaine de la Madeleine
Pont de l'Arc - CS 70445
13098 AIX EN PROVENCE cedex 2
Tél. 04 42 29 68 99 - Fax 04 42 29 24 75
prn@semc.fr
www.semc.fr

mis en page par Anne-Laure CHASSET

SEMC
Pôle Ressources National
Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté

sommaire

introduction

Présentation
Définitions
Éclairage historique
Éléments de connaissance
Éléments législatifs
Recommandations d'utilisation
Présentation des thèmes abordés et méthodologie du guide
Préparation à l'animation et conseils

clips

Clip°1 : Ivre de rouge et rage de vaincu

Clip°2 : Tag'art ta gueule à la mi-temps

Clip n°3 : Je tu elle

Clip n°4 : Les sens interdits

Clip n°5 : Cochon'net

Clip n°6 : Service compris et volée de bois vert

Clip n°7 : Transparent comme de l'eau

Clip n°8 : Bière qui roule n'amasse pas mousse

Témoignages
Clément TURPIN, Myriam CHOMAZ, Olivier ROUYER, Malia METELLA

Bibliographie
Contacts

Présentation du pôle ressources national Sport, éducation, mixités, citoyenneté

Le pôle ressources national est avant tout un outil de conseil, de valorisation, de mutualisation et de mise en relation à la disposition des services déconcentrés et établissements du Ministère chargé des Sports, ainsi que de l'ensemble des partenaires et acteurs locaux, départementaux, régionaux ou nationaux du sport qui constituent les réseaux actifs.

La finalité principale du pôle est de faire connaître les bonnes pratiques, de valoriser les expériences innovantes et de développer des savoir-faire pour permettre de renforcer les capacités d'expertise et de conseil dans les fonctions éducatives et sociales du sport des agents dans ce domaine.

Le pôle ressources national joue un rôle de tête de réseau des structures et personnes compétentes en la matière. Cet outil contribue aussi à faciliter l'action des autres acteurs qui oeuvrent au développement de l'éducation et de la socialisation par le sport au sein du secteur associatif sportif, des collectivités ou d'autres services de l'État.

Le pôle joue un rôle d'animation, d'accompagnement et de formation en direction de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement du sport pour le plus grand nombre, en particulier en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive.

L'équipe des chargés de mission inscrit son action dans les domaines suivants :

- ✔ L'éducation et l'insertion par le sport des enfants, des jeunes et des habitants des territoires prioritaires,
- ✔ Les pratiques sportives familiales ou intergénérationnelles et l'arbitrage,
- ✔ Le développement du sport féminin et la promotion de l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité dans le sport,
- ✔ La lutte contre toutes formes de discriminations et la prévention de la violence et des incivilités dans le sport.

Coordination générale : Emmanuelle Jehanno – chargée de mission au Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté".

Groupe de travail :
Yassire BAKHALLOU - Chargé de communication et de développement - Sport sans violence en Limousin - CROS Limousin, Carine BLOCH - LICRA, Dominique BOUTROY - INSEP, David BRINQUIN - Ministère des sports, Michel DUVAIL - SOS homophobie, Christelle FOUCAULT et Vincent PAILHOLE - Présidente et vice président de la FSGL, Guillaume PICHARD - Conseiller DDCS du Loiret, Matthieu ROBERT - Fédération Française de Football, Patrick ROGER - Défenseur des droits (sur les préventions des stéréotypes et des discriminations, chapitres 4 et 5), Louis-Georges TIN - Comité IDAHO, Stéphane TOURNU ROMAIN - Directeur de la Compagnie Le Trimaran.

Réalisation :
Stéphane TOURNU ROMAIN - Compagnie Le Trimaran.

Un DVD et un guide sur la prévention et la lutte contre les discriminations dans le sport

Un DVD pour aborder les thèmes…

La lutte contre les discriminations dans le sport incombe aux pouvoirs publics, mais également à l'ensemble des acteurs du mouvement sportif.

Le but de ce DVD est de susciter des échanges et des questionnements sur les propos, violences et discriminations : les propos et violences homophobes, les inégalités de traitement en raison de l'orientation sexuelle, les propos et violences racistes, les inégalités de traitement en raison de l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation ou une race.

Un guide pour conseiller, sensibiliser, prévenir…

Ce guide pédagogique accompagne l'outil vidéo. Il est destiné plus particulièrement aux formateurs, agents de l'État mais également aux dirigeants, éducateurs, bénévoles et a pour objectif de donner des informations essentielles, pour que, tous ensembles, nous prévenions les insultes, violences et discriminations liées à l'homophobie et au racisme dans le sport.

Le guide aide, conseille, mais en aucun cas ne dicte ou ne dirige ; il laisse une grande place à l'ouverture et à l'analyse personnelle. Il y a différentes manières d'utiliser ces clips vidéo et de nombreuses façons de relater leurs messages. Ce que nous soumettons ici est une proposition parmi d'autres pour travailler.

Utilisation de l'outil

Comment utiliser les clips ?

Les clips sont des supports à la mise en place de discussions autour du thème de la lutte contre l'homophobie et le racisme dans le sport. Ces clips n'ont pas de volonté moralisatrice. Ils ont pour vocation de susciter des réflexions, des questionnements, des remises en question, en vue de provoquer une amélioration de nos comportements.

Les clips trouvent toute leur pertinence par le débat qui doit suivre leur diffusion. Il est donc recommandé de passer les clips une ou deux fois, puis de lancer le débat avec ceux à qui ils auront été diffusés.

Par ailleurs, il est conseillé de prendre connaissance des éléments figurant dans le guide papier, avant de diffuser les clips.

Comment utiliser le guide ?

Chaque clip du DVD s'articule autour d'un ou plusieurs thèmes, tous liés aux discriminations.
Ces clips ouvrent sur des discussions que des éducateurs, formateurs, dirigeants, etc. peuvent avoir avec les parents, enfants, joueurs, dirigeants, éducateurs, etc. de manière à entretenir ou provoquer des réflexions positives sur la nécessité du respect et de la tolérance.
Chaque clip est ainsi accompagné d'une fiche comprenant les rubriques suivantes :

✔ Résumé du clip : propose une version résumée du film, utile notamment pour les clips montés de manière non conventionnelle (chronologie simultanée, chronologie inversée, ...),
✔ Thèmes abordés : précise quels sont les différents thèmes abordés par le film. Parfois, les thèmes sont évidents, avec un sens au premier degré. Parfois, les thèmes peuvent être sous-jacents, notamment lorsqu'ils imposent aux téléspectateurs de s'interroger sur leurs propres comportements,
✔ Guide de discussion : présente quelques pistes ou éléments de discussion pour aider les animateurs à lancer et à animer les débats,
✔ Objectifs de la discussion : propose quelques pistes de réflexion vers lesquelles il est souhaitable d'amener les spectateurs,
✔ Interpréter les images : précise les moments forts et les répliques importantes de chaque clip sur lesquels l'animateur peut revenir face aux spectateurs.

Thèmes généraux

Le thème général est celui de la lutte contre les discriminations dans le sport :

- ✔ Respect des différences,
- ✔ Tolérance,
- ✔ Mixités.

Objectifs

- ✔ Faire prendre conscience à chacun de ses représentations liées à l'orientation sexuelle et à une appartenance à une ethnie, une nation, une race ; ainsi qu'aux conséquences de paroles ou comportements homophobes et racistes,
- ✔ Faire évoluer les représentations de l'homosexualité et de la diversité raciale et ethnique,
- ✔ Sensibiliser l'ensemble des acteurs du sport quant à la nécessité de prévenir les comportements ou les paroles racistes ou homophobes,
- ✔ Transmettre des informations sur la législation en matière de propos et violences homophobes et racistes, ainsi que sur les discriminations (notamment celles liées à l'orientation sexuelle et à l'origine).

Cibles

- ✔ Éducateurs,
- ✔ Formateurs,
- ✔ Présidents et dirigeants de clubs,
- ✔ Jeunes,
- ✔ Joueurs - sportifs,
- ✔ Arbitres,
- ✔ Spectateurs,
- ✔ Parents.

Définitions

Antisémitisme = Racisme s'adressant spécifiquement aux personnes juives.

Biphobie = Haine, peur, ou dégoût de la bisexualité ou des bisexuel(le)s.

Bisexualité = Attirance pour des personnes des deux sexes.

Citoyenneté = Qualité reconnue à toute personne membre de la communauté politique d'un État ouvrant, à partir de l'âge fixé par la loi (18 ans en France), des droits et impliquant des devoirs.

Coming out = Révélation volontaire de son homosexualité, contraire de "outing" qui désigne "dévoiler son orientation" d'une personne sans son consentement.

Discrimination = Elle consiste, en raison d'un critère interdit par la loi, à traiter de manière moins favorable des personnes pourtant placées dans les mêmes situations. Il s'agit d'une inégalité de traitement sur un des 18 critères prohibés par la loi : l'âge, le sexe, l'origine, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les mœurs, les caractéristiques génétiques, l'appartenance vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race, l'apparence physique, le handicap, l'état de santé, l'état de grossesse, le patronyme, les opinions politiques, les convictions religieuses, les activités syndicales.

La discrimination est un délit lorsqu'elle intervient dans l'un des domaines cités par la loi, à savoir :
- L'emploi public et privé (de la formation professionnelle à la fin de l'emploi),
- Les biens et les services (logement, commerces, tourisme, etc.),
- Le service public (santé, éducation, prestations, réglementation, relations avec l'administration).

Gayphobie = Forme d'homophobie qui vise spécifiquement les hommes homosexuels.

Genre = Terme désignant la répartition des rôles masculins ou féminins dans une société donnée, à un moment donné. Le "sexe" est utilisé pour faire référence aux différences physiques et biologiques distinguant les hommes des femmes. Le "genre" désigne les différences non anatomiques (psychologiques, mentales, économiques, démographiques, sociales, etc.).

Harcèlement discriminatoire = Le harcèlement est un comportement qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ; le harcèlement est discriminatoire lorsqu'il est lié à un critère prohibé.

Hétérosexualité = Affection et attirance tant émotionnelle que sexuelle envers une personne de l'autre sexe.

Homophobie = Rejet de "l'homosexualité" et des personnes homosexuelles, ainsi que toute manifestation de discrimination, d'exclusion ou de violence écrite, verbale ou physique, en raison de leur homosexualité réelle ou supposée. Le terme "homophobie" est un terme générique qui recouvre notamment d'autres termes comme la gayphobie et la lesbophobie.

Homosexualité = Attirance affective et/ou sexuelle entre deux personnes de même sexe, hommes ou femmes.

Identité de genre = Conviction intime d'un être humain d'être de tel ou tel genre (féminin ou masculin). Cette identité personnelle profonde (être un homme ou une femme, les deux, ni l'un ni l'autre, etc.) peut correspondre ou non avec le sexe biologique qui a été attribué à la naissance (fille ou

garçon). L'identité de genre est indépendante de l'orientation sexuelle.

Injure (synonyme de l'insulte) = Offense faite à l'oral ou à l'écrit. L'injure peut constituer un délit ou une contravention selon les conditions dans lesquelles elle est proférée, et peut être passible de peine de prison ou d'amende. La gravité des sanctions varie selon que l'injure soit publique ou non, qu'elle est ou non précédée de provocations de la part de la personne injuriée, et selon la qualité de la personne à laquelle elle s'adresse (selon qu'il s'agit d'un particulier, d'un fonctionnaire public ou d'une institution, par exemple). Une injure commise à l'encontre d'une personne chargée d'une mission de service public est un "outrage", puni par le code pénal.

Laïcité = La laïcité protège la liberté de conscience, elle garantit le libre exercice des cultes et l'égalité de tous quelle que soit sa religion. Pour ce faire, elle prescrit la neutralité religieuse de l'État et de l'espace public. Elle organise la séparation des pouvoirs politiques et religieux.

Lesbophobie = Rejet de l'orientation sexuelle des personnes lesbiennes, ainsi que toute manifestation de discrimination, d'exclusion ou de violence, écrite, verbale ou physique, en raison de leur homosexualité réelle ou supposée, mais aussi de leur statut de femmes. Le terme "lesbophobie" est de plus en plus utilisé à la place du terme général d'homophobie, dans le souci de marquer la double discrimination (homophobie et sexisme) qui vise les personnes lesbiennes.

Orientation sexuelle = Elle se caractérise par l'attirance qu'un individu éprouve pour les autres, de sexe différent ou de même sexe.

Racisme = Actes et comportements fondés, consciemment ou non, sur la croyance en la supériorité de certaines catégories de populations distinguées selon des concepts pseudo-scientifiques de races humaines.

Sexisme = Idéologie qui érige la différence sexuelle en différence fondamentale déterminant un jugement sur l'intelligence, les compétences et les comportements. Cette prétendue supériorité des hommes sert à justifier l'infériorisation et la discrimination à l'égard des femmes et la domination masculine.

Sport = Ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, pouvant donner lieu à des compétitions et pratiqués en observant certaines règles.

Stéréotype = Croyance selon laquelle les membres d'un groupe possèdent en général certaines caractéristiques. Il s'agit d'un "raccourci" qui peut avoir de nombreuses conséquences. Il influence nos relations sociales. Il se réalise parfois et renforce alors notre croyance.

Transidentité = Situation dans laquelle une personne a la conviction intime d'avoir un genre différent de celui attribué à la naissance : soit une personne née avec une apparence féminine mais qui s'identifie en tant qu'homme, soit une personne avec une apparence masculine, mais qui s'identifie en tant que femme.

Transphobie = Rejet des personnes trans (transsexuelles, transgenres...), ainsi que toute manifestation de discrimination, d'exclusion ou de violence écrite, verbale ou physique, en raison de leur transsexualisme réel ou supposé.

Xénophobie = Hostilité systématique ou irrationnelle à l'égard des étrangers et de tout ce qui est perçu comme venant de l'extérieur, essentiellement motivée par leur appartenance ou non, réelle ou supposée, à une ethnie, nationalité, race, religion, origine géographique.

Éclairage historique sur l'homophobie

Naissance du terme

Le terme est issu de l'anglais homophobia, apparu pour la première fois en 1971. Un homo (terme qui remonte, en français, à 1912) désigne alors, familièrement, un homme homosexuel. Homophobie ne signifie donc pas "peur du même, de son semblable", sur la base du préfixe homo- ("même") mais bien "aversion, hostilité envers les homosexuels, l'homosexualité".

Discrimination

Le plus souvent, l'homophobie se manifeste par la discrimination. Jusqu'à récemment, la discrimination contre les homosexuels était légale en Occident : l'État y participait. C'est grâce aux votes, à partir des 19ème et 20ème siècles principalement, de lois anti-discriminations et au passage d'une morale sociale intolérante à une certaine acceptation, que la situation s'est, toujours en Occident, améliorée pour les homosexuels. Par exemple, en France, l'homosexualité a été dépénalisée par le Code pénal de 1791. C'est sous le gouvernement de Vichy qu'une discrimination pénale réapparaît, que François MITTERAND fit abroger en 1982.

Origines de l'homophobie

Les origines de l'homophobie dans la société sont un sujet de débats. On remarque que les croyances et attitudes homophobes sont indépendantes de l'orientation sexuelle mais sont en relation avec l'homophobie d'État. Ainsi, un pays qui n'accorde pas les mêmes droits entre les homosexuels et les hétérosexuels a généralement un nombre d'agressions homophobes plus élevé que les autres. Une plainte pour agression homophobe est déposée en France tous les trois jours.

Moyen-âge : En France, le droit de l'Ancien régime punit les rapports sexuels entre personnes de même sexe avec des peines allant de la confiscation des biens à la peine de mort.

10 octobre 1783 : Dernière condamnation à mort d'un homosexuel en France. Jean-François PASCAL est livré aux flammes du bûcher sous l'inscription : "débauché contre nature et assassin".

1791 : La France est le premier pays au monde à faire sortir de la loi pénale le crime de sodomie. Inspiré par la philosophie des Lumières et la déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, le premier code pénal révolutionnaire de 1791 ainsi que le code napoléonien de 1810 cessent d'incriminer des "mœurs contre nature". Le libéralisme français nécessite néanmoins d'être nuancé. Le silence des codes pénaux est accompagné pendant cette période d'une jurisprudence particulièrement répressive à l'égard des homosexuels et d'un appareil médico-psychiatrique extrêmement violent.

1871 : Adoption en Allemagne du paragraphe 175 du code pénal, qui stipule : "La fornication contre nature, pratiquée entre personnes de sexe masculin ou entre gens et animaux, est punie de prison". C'est au nom de ce paragraphe, en vigueur jusqu'en 1994, que plusieurs dizaines de milliers d'homosexuels ont été arrêtés et envoyés dans les camps de concentration sous le régime nazi. Ce même paragraphe a également permis avant 1933 et encore longtemps après la guerre (dans la pratique, jusqu'aux années 1970) de poursuivre les homosexuels devant la justice et de les condamner parfois à des peines de prison.

Mai 1941 : Pierre SEEL est envoyé au camp de sûreté et de redressement de Schirmeck, proche du camp de concentration du Struthof nouvellement créé sur le ban de la commune de Natzwiller. Il portera le triangle rose (attribué aux homosexuels hommes ; les lesbiennes déportées porteront quant à elles le triangle noir, attribué aux "asociales").

6 août 1942 : Le régime de Vichy et quelques mois après la promulgation de la loi sur le statut des juifs, la France réintroduit dans son ordre juridique une disposition pénalisant l'homosexualité.
Le code pénal est modifié en y insérant le délit : "d'actes impudiques et contre nature avec un mineur de 21 ans ayant le même sexe que l'auteur." Alors que pour les actes hétérosexuels la majorité était à 13 ans.
A la libération, le Gouvernement provisoire de la République française maintiendra cette incrimination en la plaçant dans le chapitre "attentats aux mœurs".

1946 : Un article de loi qui fera partie ultérieurement du statut général des fonctionnaires, dispose : "nul ne peut être nommé à un emploi public s'il n'est de bonne moralité" justifiant ainsi des discriminations envers les homosexuels.

30 juin 1960 : Dans le cadre de la lutte contre certains fléaux sociaux, une loi place l'homosexualité au même niveau que le proxénétisme notamment.

1968 : La France adopte la classification de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) concernant les maladies mentales dans laquelle figure l'homosexualité.

28 juin 1969 : Émeutes de Stonewall.
Série de manifestations spontanées et violentes contre un raid de la police qui a eu lieu dans la nuit du 28 juin 1969 à New York, au Stonewall Inn (dans le quartier de Greenwich Village). Ces événements sont souvent considérés comme le premier exemple de lutte des gays et lesbiennes contre un système soutenu par les autorités et persécutant les homosexuels. Ces émeutes représentent le moment symbolique marquant le début du mouvement des droits civiques pour les homosexuels, aux États-Unis et partout dans le monde.

1974 : L'âge de la majorité civique et civile passe de 21 ans à 18 ans mais aucun alignement sur les questions d'orientation sexuelle n'est fait.

1977 : Élection de Harvey MILK, premier élu municipal ouvertement gay, au conseil municipal de San Francisco.

27 novembre 1978 : Assassinat de Harvey MILK

11 juin 1981 : Le Ministère de l'intérieur adresse une circulaire à la hiérarchie policière abrogeant et interdisant le fichage des homosexuels.

12 juin 1981 : En France, le Ministère de la santé n'accepte plus de prendre en compte l'homosexualité dans la liste de l'OMS.

1982 : Dépénalisation complète de l'homosexualité et fin du fichage des homosexuels.

1985 : Extension des lois antiracistes du code pénal aux discriminations fondées sur les mœurs.

17 mai 1990 : L'OMS retire l'homosexualité de la liste des maladies mentales.

1994 : Abrogation du paragraphe 175 du code pénal allemand. Il avait été modifié en 1969, année où l'homosexualité cessa d'être un motif d'emprisonnement. Mais, comme en France, l'âge du consentement à un rapport sexuel reste plus élevé pour les homosexuels, de nombreux homosexuels restent poursuivis, mais pour outrage à la pudeur.

1999 : Adoption du Pacte civil de solidarité (PACS).

2000 : Les Pays-Bas sont le premier pays à légaliser le mariage entre deux personnes de même sexe. Suivront la Belgique en 2003, l'Espagne en 2005, le Canada en 2005, l'Afrique du Sud en

2006, la Norvège en 2008, la Suède en 2009, le Portugal, l'Islande et l'Argentine en 2010, auxquels s'ajoutent six États des États-Unis (Massachusetts, Connecticut, Iowa, New Hampshire, Vermont, New York) ; ainsi que les villes de Washington, D.C. et Mexico.

2004 : Création de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité),par la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 (éléments complémentaires dans le chapitre "Éléments législatifs").

2005 : Aggravation des contraventions dans le cas d'injures non publiques.

1er mai 2011 : Le Défenseur des Droits succède entre autre à la HALDE (éléments complémentaires dans le chapitre "Éléments législatifs").

Éclairage historique sur le racisme

Certains des éléments historiques cités ci-dessous sont issus du site internet suivant : www.linternaute.com

28 septembre 1791 : La loi sur l'émancipation des juifs en France attribue à ces derniers le statut de citoyen au même titre que les autres. Ils seront désormais considérés comme français avant tout et pourront librement s'intégrer dans la société.

3 février 1794 : L'esclavage est aboli sur tout le territoire de la République Française ; qui sera rétabli par Napoléon BONAPARTE en 1802.

2 mars 1807 : Abolition du commerce des esclaves noirs en Angleterre (pays qui, en 1833, abolit définitivement l'esclavage).

8 février 1815 : Le traité de Vienne oblige la France à abolir la traite.

27 avril 1848 : L'esclavage est aboli dans les colonies françaises (avec indemnisation des propriétaires).

1886 : Publication de "La France juive" d'Edouard DRUMONT, pamphlet antisémite qui rencontra un fort succès populaire et marque ainsi le premier socle antisémite de la France industrialisée.

1888 : Le Brésil est le dernier pays occidental à abolir l'esclavage.

1894 : L'affaire Dreyfus en France.
Il s'agit d'une erreur judiciaire commise par antisémitisme qui devient une affaire d'État et divise l'ensemble de la France.

1898 : Publication de l'article "J'accuse" d'Émile ZOLA dans le cadre de l'affaire Dreyfus.

1924 – 1925 : Rédaction de "Mein Kampf" par HITLER, opuscule ouvertement antisémite qui deviendra la pierre angulaire de la politique nazie d'extermination.

1927 : Création en France de la Ligue des Pogroms qui devient la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA).

1933 : Arrivée d'HITLER au pouvoir en Allemagne et premières mesures contre les juifs.

1940 : Le gouvernement de Vichy édicte le premier "Statut des Juifs", prélude à la politique antisémite qui suivra.

1942 – 1945 : Mise en place de la "solution finale", à savoir l'extermination des juifs dans les pays soumis à l'Allemagne.

1948 : Début de l'apartheid en Afrique du Sud.

1er décembre 1955 : Affaire Rosa PARKS
Rosa PARKS a refusé de laisser sa place à un passager blanc dans un bus à Montgomery. Elle fut arrêtée par la Police et s'est vue infligée une amende de 15 dollars. Une campagne de protestation est née suite à cette affaire, avec à sa tête le pasteur noir Martin LUTHER KING. Suite à cela, le 13 novembre 1956, la Cour suprême déclara les lois ségrégationnistes dans les bus illégales. Cet événement est l'élément déclencheur qui conduira Martin LUTHER KING à lutter contre la ségrégation raciale aux États-Unis.

1er octobre 1962 : 1er étudiant noir dans une université américaine. Après une émeute sanglante, un jeune étudiant noir, James MEREDITH, est intégré à l'université du Mississippi grâce à une escorte fédérale envoyée par JF KENNEDY. James MEREDITH se fera l'un des combattants pour l'égalité civique dans son pays.

28 août 1963 : Discours de Martin LUTHER KING “I have a dream” à Washington suite à une marche contre les discriminations raciales (rêve d’une Amérique où Blancs et Noirs se retrouveraient unis et libres).

14 octobre 1964 : Martin LUTHER KING reçoit le prix Nobel de la paix.

21 février 1965 : Assassinat de Malcom X.

4 avril 1968 : Assassinat de Martin LUTHER KING.

3 décembre 1983 : Arrivée de la “marche pour l’égalité et contre le racisme”.
Cette première manifestation nationale contre le racisme est partie le 15 octobre à Marseille et s’est achevée à Paris avec la rencontre des leaders de cette marche avec le Président François MITTERAND, qui accordera à tous une carte de séjour et de travail valable 10 ans.

1985 : En France, les lois antiracistes du code pénal sont étendues aux discriminations fondées sur les mœurs.

1990 : Manifestations dans toute la France contre la profanation du cimetière juif de Carpentras.

1991 : Fin de l’apartheid en Afrique du Sud.

15 octobre 1993 : Prix Nobel de la paix pour MANDELA et DE KLERK pour leur action en faveur du démantèlement de l’apartheid en Afrique du Sud.

2004 : Création de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l’Égalité), par la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 (éléments complémentaires dans le chapitre “Éléments législatifs”).

2005 : En France, aggravation des contraventions dans le cas d’injures non publiques.

2005 : Inauguration du mémorial de l’holocauste, en mémoire aux victimes de la Shoah, situé en plein cœur de Berlin.

De la catégorisation à la discrimination



La graduation présentée ici illustre une présentation pédagogique simplifiée de la nature complexe des processus discriminatoires, dans le but de fournir une vue d'ensemble d'un processus qui va de la catégorisation aux actes et comportements discriminatoires.

- La catégorisation consiste à découper le monde environnant en catégories, c'est-à-dire en ensemble de personnes ou de choses de même nature, à partir de leurs caractéristiques. Elle sert à classer les informations que nous recevons et nous est indispensable pour simplifier et comprendre la réalité. Elle est effectuée naturellement et automatiquement par notre cerveau dans le but de diminuer la charge mentale. *Exemple de catégories : les français, les noirs, les handicapés, les jeunes, les filles, les garçons, etc.*

- Un stéréotype est une pensée simplificatrice, une "formule toute faite". Nous avons tous en tête un profil type du professeur, du joueur de foot, de la chanteuse de Rnb ou bien des habitants de chaque pays.

Les stéréotypes, également appelés "clichés" ou "préjugés", sont précisément ces "schémas sociaux" ou "ces croyances personnelles" que nous associons à un groupe ou à un individu.
Les informations stéréotypées peuvent aussi bien être favorables que défavorables.

Les stéréotypes sont souvent non-conscients, ils se manifestent par des associations automatiques, à travers des formules toutes faites. Ils acquièrent à la longue une sorte d'évidence trompeuse à force d'être répétés par le langage, l'éducation, les médias, les institutions, etc. *Exemple : les filles "sensibles et douces" les garçons "turbulents et audacieux", etc.*

- Un préjugé
Alors que le stéréotype est un ensemble d'informations que nous associons automatiquement à une catégorie sociale, le préjugé est la traduction de ces informations dans une attitude, une disposition mentale et affective envers le groupe ainsi catégorisé.
Le préjugé est donc un jugement (positif ou négatif) qui précède l'expérience, un programme "prêt-à-penser" qui acquiert à la longue une sorte d'évidence. Le préjugé se présente comme une tendance à adopter un comportement négatif ou défensif envers un groupe, ou les individus d'un groupe, reposant sur une généralisation rigide, à base d'informations erronées.

Ainsi, le préjugé est souvent décrit comme une tendance à avoir un jugement "biaisé", une attitude souvent négative envers certains groupes, ou les individus d'un groupe. On peut dire du préjugé qu'il est une opinion fixée d'avance, une tendance globale plutôt défavorable vis-à-vis d'une catégorie de personnes ; et donc envers un individu sur la base de son "appartenance réelle ou supposée" à ce groupe *(par exemple : "les filles ne sont pas douées pour les métiers scientifiques")*.

Il s'y attache une composante non-rationnelle, un "biais" implicite positif ou négatif, qui peut infléchir de façon non-consciente des décisions ordinaires d'orientation, ou bien de sélection, de recrutement, etc. Les stéréotypes et les préjugés influencent nos choix :
- Par effet de généralisation,
- Par sympathie ou antipathie (pour les personnes appartenant à un groupe particulier),
- Par effet de ressemblance,
- Par information défavorable,
- Par "1ère impression".
Site permettant de tester ces stéréotypes : https://implicit.harvard.edu/implicit/france/

- Le stéréotype peut devenir "discriminatoire" lorsqu'il limite le développement, l'expression ou l'exercice des droits des personnes appartenant au groupe social auquel il s'applique *(Source : Ministère de l'éducation Québec, Évaluation des aspects socioculturels du matériel didactique. Enseignement primaire et secondaire).*

- Le stéréotype discriminatoire est un jugement de valeur sans fondement dans la réalité et qui donne souvent lieu à des attitudes et comportements négatifs. A la longue, lorsque le stéréotype discriminatoire s'installe et se répète dans la durée, le risque de passage à l'acte discriminatoire devient élevé. *Exemple : "les filles ne sont pas douées pour les métiers scientifiques, il est normal qu'elles s'orientent plus généralement vers des filières littéraires".*

- Les actes et comportements discriminatoires consistent, en raison d'un caractère interdit par la loi, à traiter de manière moins favorable des personnes pourtant placées dans les mêmes situations, à raison d'un critère prohibé par la loi, dans un des domaines d'application :
- L'emploi public et privé (de la formation professionnelle à la fin de l'emploi),
- Les biens et les services (logement, commerces, tourisme, etc.),
- Le service public (santé, éducation, prestations, réglementation, relations avec l'administration).

Nous avons quitté le registre des pensées ou opinions, et nous sommes là sur le terrain des actes discriminatoires, qui sont réprimés par la loi.

"Les discriminations" et "le racisme" ou "l'homophobie" ou "le sexisme" ne sont pas la même chose.

Une injure publique raciale, sexiste ou homophobe constitue un délit au même titre qu'une discrimination. Cependant selon les termes de la loi, si une injure peut accompagner une discrimination, elle ne constitue pas pour autant une discrimination. Ainsi, une injure, une violence, une mésentente privée ou publique, même lorsqu'elles sont le fait de racisme, de sexisme, d'homophobie ou d'handiphobie sont des délits punis par la loi, mais ne sont pas des discriminations. Ces délits sont appréhendés par d'autres cadres juridiques tels que les recours pour injure ou outrage, la voie de faits, les violences, etc. Par ailleurs, les mécanismes de catégorisation, généralisations abusives, stéréotypes et préjugés, ont tendance à former des "systèmes de pensée" rigides (racisme, sexisme, âgisme, homophobie, xénophobie), qui justifient et favorisent les comportements et les actes discriminatoires prohibés par les lois en vigueur. Ces "pensées toutes faites" peuvent parfois rester à l'état de simples opinions et croyances, qui servent à valoriser son propre groupe en dévalorisant les autres, mais elles sont également susceptibles de produire de façon répétée des comportements d'exclusion (propos, injures, rejet, violence), et de justifier des actes discriminatoires punis par la loi.

Point à retenir :
Le racisme, le sexisme ou l'homophobie deviennent des discriminations lorsqu'ils aboutissent à une incitation à traiter moins favorablement une personne plutôt qu'une autre, dans une situation comparable, et dans un des domaines d'application de la loi.

Zoom sur la notion de discrimination

La discrimination consiste, en raison d'un critère interdit par la loi, à traiter de manière moins favorable des personnes pourtant placées dans les mêmes situations.

Cette différence de traitement :
- Doit porter sur l'un des 18 critères interdits par la loi (Code pénal) :
  - L'origine,
  - Le sexe,
  - La situation de famille,
  - L'état de grossesse,
  - L'apparence physique,
  - Le patronyme,
  - L'état de santé,
  - Le handicap,
  - Les caractéristiques génétiques,
  - Les mœurs (= habitudes de vie),
  - L'orientation sexuelle,
  - L'âge,
  - Les opinions politiques,
  - Les activités syndicales,
  - L'appartenance ou non – l'appartenance vraie ou supposée à une ethnie,
  - L'appartenance ou non – l'appartenance vraie ou supposée à une nation,
  - L'appartenance ou non – l'appartenance vraie ou supposée à une race,
  - L'appartenance ou non – l'appartenance vraie ou supposée à une religion.

- Et doit concerner l'un des comportements interdits par la loi dans des domaines d'application, que sont :
  - L'emploi public et privé (de la formation professionnelle à la fin de l'emploi),
  - Les biens et les services (logement, commerces, tourisme, etc.),
  - Le service public (santé, éducation, prestations, réglementation, relations avec l'administration).

Le code pénal interdit, en raison de l'un des critères visés, de :
- Refuser ou subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service *(exemple : refus de vente, refus d'accès à une discothèque),*
- Entraver l'exercice moral d'une activité économique quelconque *(exemple : on empêche la conclusion d'un contrat parce que le gérant de l'entreprise est homosexuel),*
- Refuser d'embaucher, sanctionner ou licencier une personne,
- Subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise,
- Refuser d'accepter une personne à un stage,
- Refuser le bénéfice d'un droit accordé par la loi pour une personne chargée d'une mission de service public dans l'exercice de ses fonctions *(exemple : refus de scolarisation d'un enfant handicapé).*

Quelques définitions :

La discrimination directe = Discrimination se produisant lorsque, en raison d'un motif prohibé, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable.

La discrimination indirecte = Discrimination se produisant lorsqu'une disposition, un critère, une pratique apparemment neutre, aboutit à créer une situation défavorable pour une personne ou un groupe de personnes en raison d'un critère prohibé.

Le harcèlement discriminatoire = Comportement qui a pour objet ou pour effet de porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ; le harcèlement est discriminatoire lorsqu'il est lié à un critère prohibé.

La rétorsion = Elle se produit lorsqu'une personne fait l'objet d'une sanction ou d'une mesure discriminatoire pour s'être plainte de discrimination ou pour avoir témoigné sur de tels faits.

Les discriminations liées au sexe

Il existe des stéréotypes persistants comme :
- Les stéréotypes dans la vie professionnelle *(exemple : un homme est médecin et une femme est fleuriste),*
- Les stéréotypes de l'éducation *(exemple : un garçon se dirige vers la filière scientifique parce que les garçons sont préjugés "bons en mathématiques et en sciences"; et une fille vers une filière littéraire parce que les filles sont préjugées "meilleures en lettres"),*
- Les stéréotypes de l'enfance *(exemple : un petit garçon se fait offrir un microscope, et une petite fille une poupée),*
- Les stéréotypes de la vie *(exemple : une femme au ménage et un homme au bricolage).*

Il existe également un ensemble de textes qui garantissent l'égalité Femmes-Hommes :

Préambule de la constitution de la IV^{ème} république 27/10/1946 : "la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux des hommes"

Extrait du code de l'éducation – partie législative – juin 2000 – titre III chapitre 1 : "...les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur (...) contribuent à favoriser entre les hommes et les femmes..."

Loi constitutionnelle n°2008-724 du 23 juillet 2008 : "...la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales".

Les discriminations liées à l'orientation sexuelle

Les moqueries incessantes sur l'homosexualité d'une personne peuvent être des manifestations du harcèlement discriminatoire.

L'orientation sexuelle fait partie des 18 critères de discriminations recensés et punis par la loi.

Personne ne choisit son orientation sexuelle et rien ne permet de l'expliquer, ni les études médicales, ni les gènes, ni la psychologie.
Vivre sa sexualité fait partie des libertés de chacun !
Certaines personnes peuvent découvrir tardivement leur homosexualité, et décident de la vivre. Elles ne sont pas en fait devenues homosexuelles, elles l'ont toujours été mais sans en avoir conscience.

Dans certains pays, révéler son homosexualité peut être très dangereux, voire passible de peine de mort.

Voir Définitions "Homosexualité, Lesbophobie, Homophobie, Hétérosexualité, Genre, Orientation sexuelle"

Les discriminations liées à l'apparence physique, à l'handicap ou à la santé

L'apparence physique, l'état de santé et le handicap font partis des 18 critères de discrimination recensés et punis par la loi.
Exemple : Empêcher un jeune homme de pratiquer un sport en raison de son surpoids ou de sa petite taille est une discrimination basée sur un critère physique.

L'apparence physique : 1 actif sur 5 a été discriminé sur son apparence.
800 millions de personnes dans le monde sont en situation de surpoids dont près de 16 millions en France et dans les DOM (c'est-à-dire près d'un quart de la population). Cet état touche particulièrement les jeunes (20% des 10-11 ans sont en surpoids et 4,1% sont obèses).

Le handicap : en France métropolitaine, 6 millions de personnes sont en situation de handicap (= 10% de la population).

Les éléments législatifs

Pour davantage de précisions et d'éléments juridiques, veuillez vous reporter au "Guide juridique relatif aux incivilités, à la violence et aux discriminations" du Ministère des sports *(téléchargeable sur les sites internet : www.semc.fr, et www.sports.gouv.fr)*.

✔ Article 225 - 1 du code pénal : définition de la discrimination.
Les discriminations, qu'elles soient raciales, homophobes, sexistes ne sont pas des opinions ; ce sont des délits punis par la loi française.

✔ Article 225 - 2 du code pénal : sur les sanctions liées à la discrimination.
"La discrimination définie à l'article 225 - 1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de 3 ans emprisonnement et de 45 000 euros d'amende lorsqu'elle consiste :
- A refuser la fourniture d'un bien ou d'un service,
- A entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque,
- A refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne,
- A subordonner la fourniture d'un bien ou d'un service à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225 - 1,
- A subordonner une offre d'emploi, une demande de stage ou une période de formation en entreprise à une condition fondée sur l'un des éléments visés à l'article 225 - 1,
- A refuser d'accepter une personne à l'un des stages visés par le 2ème alinéa de l'article L 412 - 8 du code de la sécurité sociale,
- Lorsque le refus discriminatoire prévu au 1er alinéa est commis dans un lieu accueillant du public ou aux fins d'en interdire l'accès, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 75000 euros d'amende."

✔ La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, instituant les dispositions législatives de lutte contre le racisme et la discrimination, qui a été complétée au fil du temps par plusieurs autres lois.

✔ La loi n°72 - 546 du 1er juillet 1972, dite la loi Pleven, instaure les délits de diffamation et d'injure à caractère raciste ou xénophobe : 6 mois d'emprisonnement maximum et 22 500 euros d'amende maximum. Pour des provocations publiques à la haine, à la violence ou à la discrimination : 5 ans d'emprisonnement maximum et 45 000 euros d'amende maximum.

✔ Article L 100 - 1 du Code du sport (loi n°84 - 610 du 16 juillet 1984) : Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général.

✔ Article L 332 - 6 du Code du sport réprime le fait de provoquer les spectateurs à la haine ou à la violence lors d'une manifestation sportive. La sanction peut aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende.

✔ L'article L 332 - 7 du Code du sport (loi n°93 - 1282 du 6 décembre 1993) réprime l'introduction, le port ou l'exhibition dans une enceinte sportive, lors du déroulement ou de la retransmission en public d'une manifestation sportive, d'insignes, signes ou symboles rappelant une idéologie raciste ou xénophobe. La sanction peut aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende.

✔ L'article L 332 - 17 du Code du sport (loi n°2000 - 627 du 6 juillet 2000) permet aux associations qui oeuvrent contre la violence, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme de se porter partie civile pour les infractions commises dans les enceintes sportives à l'occasion de manifestations sportives.

✔ L'article L 332 - 18 du Code du sport (loi n°2006 - 784 du 5 juillet 2006) permet la dissolution des associations ou groupements de supporters dont les membres auraient commis en réunion des actes de violence sur des personnes ou d'incitation à la haine ou à la discrimination raciale. La mesure d'interdiction de stade, d'une durée maximale de trois mois, peut, depuis le 5 juillet 2006, être prise par le Préfet, à titre de mesure de police administrative spéciale.

✔ Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail. Cette directive proscrit toute discrimination directe ou indirecte fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle en matière d'emploi et de protection sociale.

✔ Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique. Cette directive vise à éliminer toute discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, non seulement dans l'accès aux activités salariées et non salariées mais aussi dans des domaines tels que l'éducation, la protection sociale, y compris la sécurité sociale et soins de santé, les avantages sociaux, l'accès aux biens et la fourniture de biens et services.

✔ Les lois n°2003 - 88 du 3 février 2003 et n°2004 - 204 du 9 mars 2004 introduisent la notion de circonstances aggravantes pour certaines infractions commises avec une intention raciste, xénophobe ou antisémite. Par ailleurs, la durée de prescription est passée de 3 mois à 1 an afin de faciliter l'exercice des poursuites.

✔ Les lois n°2003 - 239 du 18 mars 2003 et n°2004 - 1486 du 30 décembre 2004 ont intégré aux dispositions sur le délit de provocation à la discrimination, diffamation, injure ou au titre de circonstance aggravante les motifs de l'homophobie et du sexisme. Dans le code du sport, les dispositions sur la provocation à la haine ou à la violence peuvent s'appliquer à l'homophobie et au sexisme.

✔ Article 19 de la loi n°2001 - 1486 du 30 décembre 2004 : interdiction des discriminations raciales dans l'accès des biens et aux services.

✔ La loi n°2004 – 1486 du 30 décembre 2004 portant création de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité). Cette loi met en œuvre le principe d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction d'origine ethnique en portant transposition de la directive n°2000/43/CE du 29/06/2000. Elle renforce la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe.

✔ La loi n°2006 - 64 du 23 janvier 2006 introduit la possibilité pour les Préfets d'interdire de stade des supporters considérés comme violents et/ou racistes.

✔ Directive 2006/54/CE du Parlement européen et du conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte). Des éléments issus de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) y sont intégrés.

✔ La loi n°2008 – 497 du 27 mai 2008 portant adaptation au droit communautaire sur la transposition en France des directives communautaires de lutte contre les discriminations, ainsi que sur les exigences du droit communautaire en matière d'égalité de traitement et de non-discrimination.

✔ La loi constitutionnelle n°2008 – 724 du 23 juillet 2008, portant création d'un Défenseur des droits dans l'article 71 – 1 de la Constitution, la loi organique n°2011 – 333 du 29 mars 2011 relative au Défenseur des droits et la loi n°2011 – 334 du 19 mars 2011 relative au Défenseur des droits : à compter du 1er mai 2011, le Défenseur des droits succède au Médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et à la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Focus sur Le Défenseur des droits

Qu'est-ce que le Défenseur des droits ?

Le Défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante qui veille au respect des droits et libertés par toute personne, publique ou privée.

De quoi est-il chargé ?

- De défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec les services publics,
- De défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant,
- De lutter contre les discriminations prohibées par la loi et de promouvoir l'égalité,
- De veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.

Conformément à la loi organique n°2011-333 et à la loi ordinaire n°2011-334 du 29 mars 2011, le Défenseur des droits succède au Médiateur de la République, au Défenseur des enfants, à la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et à la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) à compter du 1er mai 2011.

Qui peut le saisir et comment ?

- Toute personne s'estimant lésée par le fonctionnement d'une administration ou d'un service public *(Mission Relations avec les services publics – 7 rue Saint Florentin – 75008 Paris)*

- Un enfant qui invoque la protection de ses droits ou une situation mettant en cause son intérêt, ou son représentant légal, un membre de sa famille, un service médical ou social, ou une association de défense des droits de l'enfant *(Mission Défense des droits de l'enfant – 104 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris)*

- Toute personne s'estimant victime d'une discrimination, directe ou indirecte, prohibée par la loi ou un engagement international, que l'auteur présumé de cette discrimination soit une personne privée ou publique (*Mission Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité – 11 rue Saint Georges – 75009 Paris)*

- Toute personne qui a été victime ou témoin de faits dont elle estime qu'ils constituent un manquement à la déontologie par des personnes exerçant une activité de sécurité (Police Nationale, Gendarmerie, Police Municipale, Administration Pénitentiaire, Douanes, Service de sécurité privée, Service de sécurité des transports en commun, etc) (*Mission Déontologie de la sécurité – 62 boulevard de la Tour-Maubourg – 75007 Paris)*

Le Défenseur des droits peut en outre se saisir d'office ou être saisi par les ayants droit de la personne dont les droits et libertés sont en cause.

Recommandations d'utilisation

Avant toute mise en œuvre d'une action de sensibilisation ou de prévention sur l'homophobie et le racisme, il est fortement conseillé de faire le point sur ses propres représentations sur la sexualité, la question de genre, de l'homosexualité, de l'homophobie mais également sur le racisme et la xénophobie. Cette première étape permet notamment de créer un milieu d'apprentissage le moins discriminant possible et d'éviter les généralisations. Les adultes qui encadrent les jeunes doivent avoir conscience que leur position d'autorité donne un poids particulier à leurs gestes, leurs paroles, leurs silences.

L'animation de séances de prévention pourra nécessiter par ailleurs quelques pré requis qui sont développés dans le cadre de formations mis en place dans le cadre du Plan national de formation (PNF) du Ministère chargé des sports à destination des agents de ce ministère, mais également des formations mis en place directement par des associations militantes spécialisées.

1/ Une aisance par rapport au sujet qui permette un savoir être (attitudes, valeurs) en adéquation avec les connaissances transmises (être en capacité d'intervenir sur les paroles ou comportements blessants liés à l'homophobie et au racisme en interrogeant les auteurs sur le sens et l'origine de leurs actes).

2/ Une compréhension notamment de la sexualité humaine et la capacité de discuter de la santé sexuelle de façon positive avec sensibilité et sans porter de jugement, d'écouter et d'accompagner la réflexion du groupe, de répondre à ses questionnements et, si nécessaire de transmettre des informations claires et précises tout en ayant soin de prendre de la distance par rapport à sa propre expérience.

3 / La capacité d'identifier et de comprendre les diverses croyances et les valeurs des dirigeants, éducateurs, bénévoles et sportifs ou des groupes. Cette attitude repose sur la capacité à être sensible aux normes culturelles, aux croyances, aux attitudes et aux objectifs variés à l'égard des différents groupes raciaux, ethniques, socio-économiques, sexuellement identifiés ou minoritaires, religieux ainsi qu'aux personnes handicapées. Cette sensibilité implique souvent la capacité de savoir gérer et résoudre des conflits.

4/ Une compréhension des questions contemporaines et historiques qui entourent le racisme et l'homophobie ; une connaissance générale et actualisée du sujet ainsi que des références juridiques dans leurs grandes lignes.

5/ Des stratégies pédagogiques qui aident les dirigeants, éducateurs, bénévoles et les sportifs à aborder efficacement des questions délicates et controversées. Par exemple : des éducateurs qui sont mal à l'aise vis-à-vis de l'orientation sexuelle doivent pouvoir se faire accompagner et/ou orienter vers des professionnels compétents.

6/ Le discernement et les compétences nécessaires pour amener les gens à réfléchir et évaluer les diverses influences que les médias peuvent avoir sur l'homophobie et le racisme, que ce soit par l'intermédiaire de la télévision, d'internet, de la musique, du cinéma, de la presse, des médias numériques, de la littérature ou des arts.

Présentation des thèmes abordés et méthodologie du guide

Pour une optimisation de l'animation, un temps d'auto documentation (articles, ouvrages, sites internet, etc.) est conseillé pour les intervenants ayant peu de formation ou d'expérience sur la thématique *(cf. Bibliographie en p 52)*.

Il est également nécessaire que l'intervenant connaisse l'outil, non seulement en le visionnant au préalable, mais aussi par un travail d'appropriation. Les courts métrages peuvent être utilisés en complément d'autres ressources pédagogiques. Le DVD propose des films indépendants les uns des autres, chacun pouvant faire à lui seul l'objet d'une animation. L'intervenant sélectionnera le ou les courts métrages à visionner en fonction de ses intentions éducatives. Ces courts métrages permettent d'introduire un temps consacré au dialogue, au débat. Ils sont un point de départ pour susciter la réflexion des dirigeants, éducateurs, bénévoles des clubs sportifs, mais également des sportifs et parents ; et les inciter à exprimer ce qui les concerne, les préoccupe.

Les jeunes sportifs peuvent avoir besoin également de faire le point sur leurs représentations et attitudes vis-à-vis de l'homosexualité et du racisme avant de passer aux séances d'animation autour des courts métrages.

Les parties "Guide de discussion" et "Interpréter les images" identifie des thèmes autour desquels orienter les débats. Pour chaque thème, deux temps de questions sont proposés : le premier autour du court métrage lui-même, le second permet d'élargir la réflexion pour aboutir à un questionnement plus général autour des discriminations (homophobie et racisme). Toutes les questions proposées sont des pistes qu'il ne s'agit en aucun cas de poser de manière exhaustive. D'autres peuvent également être envisagées.

Préparation à l'animation et conseils

Sont apportées ci-après quelques pistes d'animation, que vous pouvez utiliser en fonction de votre expérience, de vos objectifs et du public qui se trouve face à vous.
Il est conseillé d'intervenir sur des groupes de quinze à vingt personnes au maximum de manière à permettre une interactivité.

Logistique

L'animateur veillera à la logistique pour le bon déroulement de son animation : matériel vidéo fonctionnel, organisation sur le site, réservation de salle, accueil des participants, photocopies, etc. Chacune des différentes phases de l'animation proposée ci-après demande une préparation à élaborer en fonction de la technique d'animation utilisée.

Règles du groupe et du débat

La présentation des règles de fonctionnement du groupe doit être claire.
Il est notamment nécessaire :
- De respecter la parole, le point de vue de chacun et la confidentialité des échanges,
- De ne pas prendre à partie un jeune que le groupe soupçonnerait d'être homosexuel par exemple, de ne stigmatiser personne,
-D'éviter les jugements de valeur sur ce qui a été vu dans le court métrage ou ce qui se dit au cours du débat.

Un temps de discussion autour des règles du groupe et un temps d'approbation peuvent être proposés et ainsi favoriser le respect et l'acceptation de la parole de chacun.

Quelques suggestions de règles qui peuvent être soumises à discussion et amendées par le groupe :
- Chacun lève la main avant de s'exprimer,
- Chacun utilise un langage le plus approprié et le plus respectueux possible,
- Chacun écoute lorsque quelqu'un s'exprime,
-Chaque question est bonne à poser, chaque idée, opinion est bonne à partager,
- On ne rit pas des commentaires, opinions ou questions des autres,
- On se donne le droit d'apprendre,
- Ce qui est dit au cours du débat n'est pas évoqué en dehors ou seulement sous couvert d'anonymat,
- On ne tolère aucune forme d'agressivité ou de moquerie.

Si, pendant le débat, certains commentaires s'écartent des règles énoncées, l'animateur peut les reprendre en posant quelques questions à l'émetteur.
Par exemple :
- Quelles raisons as-tu pour affirmer ce que tu dis (ou pour rire de la manière dont tu le fais) ?
- Comment définirais-tu le mot que tu viens d'utiliser ?
- Qu'est-ce qui te fais penser que ... ?

Exemple de déroulé d'animation d'une durée de 2 heures

- Accueil du public,
- Présentation des objectifs et des intervenants,
- Présentation et discussion des règles du débat,
- Visionnage d'une (ou des) saynète(s) choisie(s),
- Lancement du débat (rappel des règles du débat),
- Débat,
- Apport de connaissances, d'informations,
- Synthèse et conclusion.

Un outil d'évaluation de type questionnaire peut être construit et distribué à la fin de la session d'animation.



Ivre rouge et rage de vaincu

Résumé du clip

Un terrain de football champêtre. On aperçoit un match qui s'y déroule. Deux équipes, deux couleurs de maillots, vert et blanc. Clément, l'arbitre a un maillot jaune. On visualise quelques unes de ces prises de décision. Le Président du club, Paulo, tient la buvette. Devant lui, deux personnages dont Georges, un ancien dirigeant du club porté sur la boisson alcoolisée. Avec lui, Gontran, un garçon pas méchant, un suiveur. Au fur et à mesure des minutes qui se déroulent et suite à un but marqué par l'équipe des blancs, Georges et Gontran envoient des propos désagréables à destination de l'arbitre. Ce dernier décide d'interrompre le match et se dirige vers les deux protagonistes. Clément tente de créer un échange pédagogique avec les deux spectateurs et Paulo, le Président du club. En vain, ces derniers sont sommés de quitter l'enceinte. Pourtant, au regard des faits, Clément estime ne pas pouvoir reprendre la partie. Il souhaite cependant proposer une explication aux joueurs et un rappel aux règlements en vigueur.

Durée du clip : 4'15

Thèmes

- Les insultes qui peuvent partir du bord du terrain, de la part des supporters et spectateurs,
- Le débordement de paroles sous l'emprise de l'alcool,
- Le rôle et la responsabilité du Président de club,
- Rappel de la loi sur les arbitres.

Cibles

- Parents, spectateurs, supporters,
- Présidents et dirigeants de clubs,
- Éducateurs et entraîneurs,
- Sportifs,
- Arbitres.

Guide de discussion :

- Qu'est ce qui est montré à travers ce clip ?
- Quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- Que pensez-vous du comportement des deux spectateurs ?
- Comment l'arbitre a-t-il réglé les insultes qui lui étaient destinées ?
- Que pensez-vous de l'attitude du Président de club ?
- Selon vous, l'arbitre a-t-il eu la bonne réaction en interrompant le match et en allant discuter avec les spectateurs ?
- Savez-vous qu'un arbitre peut interrompre une rencontre, voir l'arrêter définitivement en raison d'une quelconque interférence extérieure ?

Objectifs de discussion :

- Bien expliquer quels sont les droits et les devoirs des spectateurs et supporters, ou amener les spectateurs et supporters (bien souvent les parents) à réfléchir sur leurs comportements et sur la dimension parfois ridicule de ceux-ci, notamment sur leur vocabulaire,
- Faire en sorte que les spectateurs ne soient plus les complices d'une déstabilisation et/ou d'une remise en question permanente de l'arbitre,
- Faire comprendre aux dirigeants leurs responsabilités quant au respect des différents acteurs,
- Faire passer le message que des relations cordiales entre l'arbitre et les dirigeants sont facteurs d'un bon déroulement des matchs.

Interpréter les images

La scène s'ouvre sur un match de football qui vient de commencer (coup de sifflet donné par l'arbitre). Un plan est fait sur deux joueurs dont les esprits commencent à s'échauffer suite à une bousculade durant le match. On note l'intervention immédiate de l'arbitre afin de séparer les deux joueurs et ainsi régler la situation.

Suite à cette scène, on note quatre moments forts qui se dégagent dans ce clip : le comportement des spectateurs durant la rencontre, la réaction et le rôle du Président qui tient la buvette, la réaction et la décision de l'arbitre, le dialogue entre l'arbitre et le Président.

Le comportement des spectateurs :

- Un nouveau plan s'ouvre sur la buvette où se trouve le Président du club, Paulo, et deux spectateurs. Un des spectateurs parle de l'arbitre à travers des expressions déplacées : *"... ce n'est pas une gouinasse comme la semaine dernière (...) il est jeune celui là, je te parie qu'il n'a même pas son permis"*. A ce moment là, Paulo intervient tout de suite en prévenant le spectateur, Georges, qu'il doit calmer ses propos.
- Les deux spectateurs estiment être là pour mettre l'ambiance : est-ce bien leur rôle ? A travers leurs premiers propos, parviennent-ils à mettre l'ambiance ? Le rôle des supporters s'arrête-t-il à mettre de l'ambiance et du folklore ? Si oui, est-ce que les images correspondent à cela ? Selon vous, qu'est-ce que supporter ?
- Georges, le supporter, signale une faute puis un hors jeu alors qu'il se trouve dos aux actions en cours (puisqu'il échange avec Paulo en même temps), ce qui montre une véritable mauvaise foi. Ce constat se retrouve lorsque l'arbitre s'avance vers eux et que les supporters disent *"... Monsieur l'arbitre on n'a rien dit ..."*.
- On constate une montée crescendo des insultes et des remarques et contestations envers l'arbitre, accompagnée d'un énervement des supporters.
- La remarque de Georges *"... il est jeune, il faut lui mettre la pression, il peut craquer ..."* interroge sur le fait que le manque d'expérience de l'arbitre du à sa jeunesse peut le déstabiliser ?
- Notion d'éthique, d'intégrité et de fair-play = *"c'est ton club tu pourrais le défendre au moins"*, *"Je suis sûr qu'en face (...) ils lui ont filé quelques avantages"* insinue un éventuel *"achat"* de l'arbitre par l'équipe adverse.
- On note chez Georges, le supporter insultant, l'expression d'une certaine rancœur, en tant qu'ancien dirigeant. Cette rancœur peut justifier son comportement mais ne l'excuse en rien.
- Le sport doit-il être le réceptacle de tous les maux de la société = *"on est là pour se défouler"*.

La réaction et le rôle du Président :

- Selon vous, sa réaction est-elle la bonne face au comportement des deux supporters? Aurait-il du les exclure plus tôt de l'enceinte sportive ?
- L'attitude des supporters permet au Président de faire un rappel des valeurs et de la devise du club auprès des joueurs de son équipe.
- Responsabilité du Président : il met les deux spectateurs insolents dehors.

La réaction et la décision de l'arbitre :

- Face aux injures et contestations venant des spectateurs, l'arbitre décide dans un premier temps d'interrompre la rencontre et de mettre les supporters face à leur responsabilité et à leur réaction : *"... puisque vous voulez faire le spectacle, on va vous laisser la place. C'est la première et la dernière fois que je vous préviens : soit vous vous calmez, soit vous sortez"*.
- L'arbitre rappelle aux supporters que le sport est un lieu d'ouverture.
- L'arbitre décide de ne pas reprendre le match face aux graves incidents qui se sont déroulés, et propose d'échanger avec le Président et ses joueurs sur la situation.
- La loi n°5 des lois du jeu de la Fédération Française de Football : cette directive autorise l'arbitre à interrompre le match ou l'arrêter définitivement en raison d'une quelconque interférence extérieure.

Le dialogue entre l'arbitre et le Président :

- Proposition de reprise de la rencontre suite au dialogue entre le dirigeant et ses joueurs, et à l'apaisement des esprits autour de la balustrade.
- Volonté délibérée de faire appliquer le règlement à la lettre de la part de l'arbitre.
- Proposition de dialogue avec les joueurs et les dirigeants dans les vestiaires : ce qui montre le côté pédagogique de l'arbitre (explication de sa décision).

Les spectateurs qui viennent assister à une rencontre sportive doivent, comme tous les autres acteurs du monde sportif, respecter les décisions de l'arbitre et ne pas proférer de termes désobligeants envers les joueurs et/ou les arbitres. Leur rôle est d'encourager et de soutenir leur équipe. Dans ce clip, les spectateurs agissent de telle manière que leur fonction de supporter est complètement détournée, le sport étant devenu pour eux un véritable exutoire verbal.
Comme le précise l'arbitre dans le clip "les décisions de l'arbitre sur les faits en relation avec le jeu sont sans appel" (loi n°5 du football). L'arbitre peut dans certains cas (comme celui exposé dans le clip : contestation des décisions arbitrales et insultes dirigées vers l'arbitre) arrêter le match et ne pas le reprendre.
Dans cet exemple, le Président du club a un rôle essentiel vis-à-vis des supporters insultants. En tant qu'organisateur de manifestation sportive, il se doit d'assurer entre autre la sécurité de l'ensemble des personnes présentes.



2

Tag'art ta gueule à la mi-temps

Résumé du clip

Sur une musique dynamique, quelques images de figures de glisse urbaine tournée dans un décor approprié (skate park). Certains visages maquillés apportent une note poétique à l'ensemble.
Des tags immondes d'injures racistes et homophobes sont inscrits sur un mur. Prés de ce décor, des jeunes jouent au basket sur un terrain en béton. Un couple de graffeurs bien inspirés, qui font face à autant de petitesses, décident de modifier le visuel du lieu par un dessin auteur d'un message positif. La réaction ne se fait pas attendre et l'un des basketteurs invective le couple. L'homme tente de faire comprendre que cette situation n'a pas lieu d'être mais le jeune ne veut rien savoir. Désenchanté par la modification de ses repères et sans véritables arguments, il finit par s'en prendre à ses copains autant qu'au couple dans une joute verbale perdue d'avance. Le graffeur s'oppose à lui par les mots et un ton volontaire. Vexé, le jeune basketteur reprend son ballon et son skate board, et s'en va réfléchir. Le couple peut enfin apposer son graph sur le mur.

Durée du clip : 3'

Thèmes

- L'appropriation d'un lieu public par les jeunes pour la pratique de leur loisir,
- Le rôle de chaque citoyen face aux insultes écrites.

Cibles

- Éducateurs et entraîneurs,
- Sportifs.

Guide de discussion :

Qu'est ce qui est montré à travers ce clip ?
- Quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- Que pensez-vous du comportement des deux grapheurs ? Et celui du jeune basketteur qui n'est pas d'accord avec l'action menée par les grapheurs ?
- Que pensez-vous de l'attitude des co-équipiers du jeune basketteur ?
- Selon vous, les grapheurs ont-ils eu la bonne attitude?

Objectifs de discussion :

- Quel que soit le lieu de pratique (un gymnase, un terrain de sport ou sur une structure libre d'accès), des propos discriminants n'ont pas à être affichés.
- Bien expliquer que les terrains de sport – libres, publics ou non – ne sont pas des zones de non droit et que ces lieux de pratique ne doivent pas être l'objet d'expression libre discriminant.
- Analyse de deux éléments dans ce clip : les images mais également les paroles de la chanson *"Accepte moi comme je suis"* de Lorca.

Interpréter les images

Le sport dans la rue : on peut pratiquer du sport partout, avec peu de moyens. Le basket de rue est une pratique non codifiée, une pratique libre, sans encadrement, sans règlement, sans prise de licence.
On note la notion de plaisir pour des jeunes qui pratiquent leur loisir préféré, au sein d'un espace public dédié à la pratique du sport et de l'expression populaire.
En contre partie, les insultes y trouvent leur place tout comme toutes les formes de messages banalisés et positifs.

L'arrivée d'un couple de grapheurs : leur échange et l'action qu'ils entreprennent nous font part d'un constat d'insalubrité littéraire qui sera modifié par un message positif et porteur d'espoir.

Un des pratiquants a une réaction négative car il considère son environnement comme un lieu personnel *(" ...et toi, notre décor")*, sauf qu'il se trouve dans un lieu public.

Le grapheur invite le jeune basketteur à la réflexion sur l'agressivité qu'il dégage et à l'autodérision exprimée par les autres joueurs : *"Il a raison, reste tranquille, c'est naze tes propos, comme ces injures sur le mur !","C'est ça, va réfléchir, ça n' te fera pas de mal !".*

L'idée centrale du clip est de montrer que l'individualisme peut te faire perdre tes amis et que l'on peut s'isoler d'un groupe d'amis en tenant des propos désobligeants et dénigrants.

Face à la phrase de fin *"Un jour viendra le temps des évidences"*, nous vous conseillons de laisser la possibilité à chacun d'en faire sa propre interprétation.



Résumé du clip

Il est ennuyeux de prendre un but en fin de rencontre qui vous fait perdre la partie. Pourtant là n'est pas l'essentiel. Deux équipes féminines de handball se sont retrouvées pour disputer un match. Au retour dans les vestiaires, l'homosexualité de l'une des joueuses semble poser un problème.
Est-ce avilissant de prononcer des arguments basiques afin de se retrouver ensemble sous les douches. Sans doute ! C'est en tous cas l'interprétation qu'en fait Julie, la gardienne de but qui ne cache pas sa sexualité.
Elle désire être respectée en tant que sportive, ce qui ne semble pas être le cas pour l'une des joueuses. Derrière des mots qui blessent, dues aux plaisanteries douteuses, elle accepte mal la situation qui s'instaure. Pourtant, d'autres joueuses prennent sa défense mais elle craque. Recluse dans une douche, elle pleure sur l'incompréhension qu'elle suscite. Elle est blessée au plus profond d'elle-même. Derrière une carapace et une attitude, une autre joueuse finit par comprendre le mal être. Elle s'excuse d'être sans doute allée trop loin dans son ironie. Parfois les mots sont des maux plus violents que des coups.

Durée du clip : 2'27

Thèmes

- La banalisation de l'insulte,
- La moquerie et l'humour autour des propos homophobes,
- La peine engendrée par les personnes face aux insultes "gratuites".

Cibles

- Éducateurs et entraîneurs,
- Sportifs,
- Parents,
- Dirigeants.

Guide de discussion :

- Qu'est ce qui est montré à travers ce clip ?
- Quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- Que pensez-vous du comportement de la joueuse qui "chambre" (avant que Julie n'aille se réfugier dans les douches, et après)? Et celui de sa co-équipière qui préfère quitter le vestiaire ?

Objectifs de discussion :

- Montrer que des insultes banales et gratuites peuvent être très blessantes pour les autres, même si les conséquences souhaitées ne sont pas celles constatées : amener les spectateurs à réfléchir sur cette banalisation de l'injure,
- La difficulté d'annoncer et/ou d'assumer son homosexualité au sein d'une équipe,
- Discuter de l'homophobie et du dégoût des homosexuels,
- Expression d'un vocabulaire adapté, entre autre au public féminin,
- Faire attention à ce qui se dit dans les vestiaires et en dehors du terrain de manière générale.

Interpréter les images

La scène s'ouvre sur un match de handball féminin. Le match est gagné par l'équipe rouge.
Une fois le match terminé, les deux équipes se retrouvent au vestiaire.
Plusieurs moments forts sont constatés :

Les insultes homophobes – lesbophobes :
- Une des joueuses utilise des injures de manière banale, sous la forme de moquerie, sans réelle volonté de blesser : *"les brouteuses de gazon", "lesbiches", "gousses"*.

- Les notions de victoire et de défaite sont prégnantes : les gagnantes estiment que parce qu'elles ont gagné, elles peuvent donc se permettre d'envoyer des injures vers leurs adversaires, alors que pour certaines des joueuses (de l'équipe perdante), il est plus difficile d'encaisser les injures que la défaite. Le sport est ici accessoire et passe au second plan.

La réaction d'une des joueuses et les échanges entre les filles dans les vestiaires :
- Une des joueuses présente dans le vestiaire exprime le dégoût sur son visage à la découverte de l'homosexualité de l'une d'entre elles.
- Cette même jeune femme utilise un terme non approprié à la féminité *("Elles sont gays ?")* ce qui remet en cause la fonction de genre *("lesbienne")* ainsi que de l'identité sexuelle. Cela montre la méconnaissance de la lesbophobie ou encore la volonté d'exclure une façon d'être.
- La réplique de la joueuse qui chambre *"Ce n'est pas parce que je vous chambre que je ne sais pas faire la part des choses… C'est vos vies, chacun fait ce qu'il veut de sa vie !"* montre une certaine ouverture d'esprit et d'acceptation de la différence.

La réaction de Julie (en pleurs dans les douches) :
La situation montre la souffrance d'un état difficile à assumer dans le milieu du sport ainsi que la difficulté que représente l'annonce de son homosexualité ou le fait d'assumer son orientation sexuelle face à un groupe ou à une équipe : *"C'est pas écrit sur mon visage… évidemment que je ne vais pas passer une annonce au micro…"*.

Le dialogue entre les filles dans les douches :
- La réplique *"On ne devrait plus rire de ces choses là, ça fait trop mal, on est au 21ème siècle … on est des êtres humains"* nous rappelle que toute forme de vie sexuelle existe depuis la nuit des temps et selon les modes de pensées du moment et l'instruction généralisée au plus grand nombre, elle devrait être compréhensible par tous.
- *"Excuse moi, excuse moi"* montre une empathie naturelle ou envisageable de la part de la joueuse maladroite.



4

Les sens interdits

Résumé du clip

Au détour d'une balade active en vélo tout terrain, un groupe de jeunes croise un enfant qui pêche avec son père. L'enfant considère que l'important n'est pas de rentrer bredouille mais le loisir.
Assis dans une clairière, le groupe s'attarde quelque peu. Une sonnerie de messagerie retentit. Sur le SMS, on aperçoit le résultat sportif d'une amie de Jessica, l'une des protagonistes mais bien plus encore des sentiments qu'elle ne dissimule pas. A ses cotés, son meilleur ami Jonas, qui assume sa sexualité et Manue, la sœur de ce dernier, quelque peu protectrice de son frère homosexuel. Debout, deux copains leur font face. Manue qui découvre l'homosexualité de la jeune femme la soutient pensant malgré tout que sa situation peut-être compliquée. Ce n'est pourtant pas ce que Jessica tente de faire comprendre à l'assemblée. La réelle crainte est le non performance de sa compagne qui ne supporte pas l'échec et qui, comme pour toute compétitrice, ne semble pas ravie de finir seconde. Cela risque de bouleverser quelque peu le retour la maison. Mais dans l'esprit de Jessica, la gestion de cette situation est pour plus tard car, ce qui l'interpelle pour l'instant, c'est le machisme affiché par ses compagnons de route. Elle décide alors de dégonfler l'un des pneus des garçons et de prendre de l'avance en compagnie de Manue. La gente féminine reprend la tête de la course au grand désarroi des hommes. Alors, c'est qui les touristes maintenant ?

Durée du clip : 3'07

Thèmes

- La découverte de l'homosexualité, chez les jeunes,
- Comment la vie privée prend-elle le pas sur la performance et la compétition dans une discussion?

Cibles

- Éducateurs et entraîneurs,
- Sportifs,
- Parents,
- Dirigeants.

Guide de discussion :

- Qu'est ce qui est montré à travers ce clip ?
- Quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- Que pensez-vous de la réaction de la jeune femme, Manue, face à la découverte de l'homosexualité de Jessica ?
- Faire réagir les personnes sur les allusions sexistes avancées par les garçons.

Objectifs de discussion :

- L'importance de la performance pour certaines personnes et celle de la découverte de l'homosexualité pour d'autres, alors que ce n'est pas le sujet de discussion initial,
- L'ouverture d'esprit sur l'homophobie.

Interpréter les images

Le contexte : la scène se déroule à nouveau sur le domaine public (forêt et lac) où cinq jeunes pratiquent une activité de loisirs, le VTT. Ce lieu est inter générationnel, tous les âges peuvent s'y retrouver autour de pratiques différentes (pêche, activités nautiques, randonnée pédestre, etc).

La réception du message écrit (le SMS sur le téléphone portable de Jessica) entraîne deux moments importants :
- La découverte de l'homosexualité de la jeune fille,
- Et la déception face au contenu du message et de ce qu'il peut engendrer (*"ça va pas être la fête ce soir à la maison"*).

La notion de compétition est immédiatement affichée : *"...elle n'a pas gagné sa compétition. Elle doit être déçue"*. La compétition est ici l'élément unique du message de la compagne de Jessica.
Manue, l'autre jeune femme, interprète le contenu de ce message et du dialogue qui s'en suit. Elle privilégie la vie privée au résultat de la compétition sportive : *"T'es avec une fille"*, alors que Jessica vient de lui dire : *"...elle finit deuxième, ça ne va pas être la fête ce soir à la maison"*. Dans cette dernière réplique, on constate une distinction entre la participation à une épreuve sportive et la performance (*"... elle finit deuxième..."*).

Le plan montre un malaise chez Jessica. Afin de la tranquilliser et de la mettre davantage à l'aise, Manue fait un amalgame sur la sexualité de son frère : *"...je sais qu'il est gay si ça peut te rassurer (...) J'ai rien dit de mal."*

Un dialogue de confiance s'instaure alors entre les deux jeunes femmes (plan où Jessica sourit) et une des répliques de Manue représente une marque d'ouverture : *"...je pense que l'homophobie n'est pas la seule affaire des homos ..."*.

La conversation est interrompue par les autres jeunes qui souhaitent repartir. La notion de sexisme apparaît par la suite : *"Fatiguées les filles ? On peut prolonger la pause si vous voulez ?"*
Cette réplique exprime un sexisme ordinaire, sans intention de rabaisser la personne, et qui peut être confondu avec la politesse.
Suite à cela, on constate un retour de la notion de performance associée au sexisme : Jessica dégonfle le pneu d'un des jeunes hommes. Sa remarque : *"...t'es un mec, tu vas pouvoir le regonfler rapidement !"* induit la notion de force pour les hommes.

Le dernier plan nous montre que les filles sont passées en tête.
On remarque dans ce clip que la notion de féminin/masculin vient créer une complicité entre les deux jeunes femmes.



Cochon'net

Résumé du clip

On peut être argentin et s'adonner à la pétanque. Il n'y a pas que le tango et le football dans la vie des compatriotes de Louis Gardel. Quoique ! C'est ce que semble penser Marcel, le trésorier du club de pétanque qui conteste le point. Parfois, le cochonnet nous joue de ces tours !

Derrière l'écran de son ordinateur portable, Thibaut, un ami de Gustavo, assis sur un banc, discute sur internet avec une autre personne, caché derrière un pseudonyme particulier "kuku67".

Le contenu ouvertement raciste de la conversation agace Gustavo qui découvre l'écran. Peu à peu la colère le gagne, il ne comprend plus son ami qui tente de se justifier ouvertement : les personnes de couleur noire le gênent. Gustavo essaie de lui faire admettre qu'il est étranger lui aussi et que Matthias, une autre de leur connaissance est même noir de peau. Thibaut explique que le métissage de Matthias justifie son amitié et qu'il n'existe pas d'argentin noir ou si peu. Son discours s'enferme dans une banalisation ordinaire du racisme qui déplait à Marcel pour de multiples raisons. Exaspéré que des propos aussi choquants soient tenus au sein de son club de pétanque, il demande à Gustavo de bien vouloir sortir son ami de l'enceinte. Visiblement gêné, Gustavo s'exécute pendant que Marcel conseille à Thibaut de ne plus remettre les pieds sur le site. "Quoi, tu vas porter plainte ?" finit-il par demander.

Durée du clip : 3'15

Thèmes
- La banalisation de l'insulte,
- Le racisme,
- Les stéréotypes racistes,
- L'influence du support internet dans l'échange de propos racistes et homophobes.

Cibles
- Éducateurs et entraîneurs,
- Sportifs,
- Parents,
- Dirigeants,

Guide de discussion :
- Qu'est ce qui est montré à travers ce clip ?
- Quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- Que pensez-vous de l'attitude et du discours du jeune argentin Gustavo ? Et de ceux de Thibault ?
- Nous vous conseillons de faire réagir les personnes sur les propos tenus par Thibault avec son ordinateur.
- Que pensez-vous du comportement du dirigeant Marcel et de sa décision de faire exclure Thibault ?

Objectifs de discussion :
Le racisme dans toute sa splendeur, et notamment le racisme vis à vis des personnes noires,
- Le manque d'ouverture d'esprit et l'exception faite lorsque ce sont des amis,
- La notion de réfugiés politique,
- La responsabilité des dirigeants face à des propos racistes tenus par un des adhérents licenciés,
- La banalisation des propos et les stéréotypes.

Interpréter les images

Nous retrouvons un contexte où le sport concerné peut se pratiquer de manière libre, mais qui cette fois est considéré dans le cadre d'une pratique de club avec ses infrastructures.

La scène commence avec des préjugés sur les argentins : *"…tu ferais mieux d'aller t'inscrire à un concours de tango, t'aurais plus de chances de gagner"*.

La seconde scène débute lorsque Gustavo va s'asseoir aux côtés de son ami Thibault et qu'il lit les messages visibles sur son écran d'ordinateur.
Plusieurs répliques intéressantes s'enchaînent et nous font constater que :
- Il est plus facile de dire ce que l'on veut sur internet en utilisant un pseudonyme, ici "kuku67" en référence au Ku Klux Klan. Gustavo essaie de montrer à son ami qu'en utilisant ce support, il n'assume rien : *"…c'est facile avec un pseudonyme, Kuku67, ça veut dire quoi ? Derrière ton écran, tu n'assumes rien"*.
- Gustavo rappelle à Thibault que ce qu'il fait est un délit : *"C'est du délit ce que tu fais"*.
- Thibault fait une distinction entre les noirs et les réfugiés politiques, mais également envers les personnes qui sont ses amis : *"… et puis on est amis, tu vois, c'est pas pareil"*, *"…et puis y a une grande différence, Matthias c'est mon ami, c'est comme pour toi"*, l'amitié fait des exceptions !

Enfin, une troisième scène débute avec l'arrivée de Marcel, le trésorier du club. Plusieurs éléments sont à prendre en considération dans le dialogue qui s'en suit entre les trois personnages :
- Marcel commence en montrant à Thibault qu'il est *"bourré de préjugés"*,
- Marcel et Gustavo rappellent à Thibault plusieurs événements forts qui ont marqué l'histoire : les vagues d'immigration, la Shoah, la guerre de 1939-1945 (en référence à la Pologne et aux juifs), l'esclavage, le pasteur KING, Nelson MANDELA sous entendant, malgré lui, que la liste des militants et des opprimés est longue,
- Thibault réplique en tentant de démontrer à Marcel, avec une marque de dégoût et d'évidence sur son visage, que ne pas être raciste (particulièrement envers les noirs) signifie ne pas être sérieux et compétent : *"Mais les noirs franchement (…), Marcel soit honnête (…), t'es un homme sérieux, un homme compétent, les noirs franchement…"*,
- Thibault fait des mélanges dans son discours avec des propos sexistes : *"…c'est comme les filles sur un terrain, elles puent dès qu'elles transpirent"*,
- La responsabilité du dirigeant de club est mise en avant lorsqu' il demande à Gustavo d'amener son ami Thibault à l'extérieur de la structure sportive : *"…emmène -le avant que je ne sois à bout (…) et quitte le club"*. Marcel va jusqu'à prévenir Thibault de ne pas revenir au club *"sinon la prochaine fois…"*.

Le clip se termine sur le visage de Thibault qui exprime une notion très importante et qui est envisageable dans le milieu sportif : la possibilité de porter plainte.



6

Service compris et volée de bois de vert

Résumé du clip

Parmi des spectateurs, un couple, Nathalie et Luc assistent à une partie de tennis mixte. Visiblement exaspéré par le peu d'entrain proposé par l'un des joueurs, l'homme commence à faire des réflexions sur le style du joueur. Il reproche un manque de virilité à l'un et une erreur de casting quand au choix du sport de sa partenaire. Ses remarques sous jacentes énervent le public qui l'entoure. En fait, Luc conteste la moindre attitude des joueurs. Nathalie, sa compagne tente de le calmer après qu'il se soit fait remettre en place par une spectatrice. Cependant, rien n'y fait et plus la partie se déroule plus les critiques fusent. Nathalie s'énerve de plus en plus du comportement de Luc, les joueurs et spectateurs aussi. Pris dans la tourmente, il exagère les situations. L'un des joueurs finit par lui proposer de prendre sa place tandis que sa compagne, qui se sent honteuse, quitte les lieux. Déstabilisé, il se retrouve étonné avec une raquette dans les mains.

Durée du clip : 3'

Thèmes

- Le respect des joueurs et des spectateurs lors d'une rencontre sportive,
- Les stéréotypes et préjugés (racistes et homophobes).

Cibles

- Éducateurs et entraîneurs,
- Sportifs,
- Parents,
- Dirigeants,
- Arbitres,
- Spectateurs.

Guide de discussion :

- Qu'est ce qui est montré à travers ce clip ?
- Quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- Que pensez-vous du comportement de Luc, le spectateur insolant, vis à vis des joueuses et des joueurs ? Et celui du joueur qui s'avance vers Luc pour s'expliquer ?

Objectifs de discussion :

- Expliquer ce que sont les préjugés et stéréotypes liés au racisme et à l'homophobie,
- Exposer le manque d'ouverture d'esprit dans le cadre sportif,
- Montrer la gêne engendrée par un spectateur qui exprime des propos homophobes et racistes dans une tribune.

Interpréter les images

La scène s'ouvre sur un match de tennis en double mixte.

Un premier plan est fait sur Nathalie et Luc, un couple venu assister à la rencontre sportive. Ce dernier fait part à sa compagne de plusieurs propos déplacés : *"… un peu efféminé celui là (…), pas très viril pour un sportif"*. Ces deux répliques sont une réflexion identitaire liée à l'imagerie populaire qui veut qu'un sportif soit forcément un athlète musclé, sans finesse.
L'attitude du joueur en question amène le spectateur, Luc, a conclure qu'il est homosexuel (*"…il doit être pédé"*) et fait référence à la génétique…
La remarque *"…déjà que les filles…"* amène à une remise en cause de la féminité des tenniswomen.

Nathalie s'énerve petit à petit face aux propos homophobes et sexistes de Luc : *"… on s'en fiche (…) je suis là pour le jeu …"*. De plus, sa remarque *"…un sport avec une réelle mixité…"* affirme que la Fédération Française de Tennis est une des rares fédérations pratiquant une mixité de compétition.

Au fur et à mesure des échanges, Luc fait part d'un racisme lié à la morphologie d'une athlète *("la joueuse noire, elle ne sait pas jouer au tennis (…) elle n'a qu'à faire de l'athlétisme avec ses longues jambes")* et d'une remise en cause du physique des joueurs *("… ça doit quand même bien exister des joueurs plus conformes ?")* : y a-t-il une conformité pour la pratique d'un sport en tant que loisir ?

Durant cet échange verbal, on notera l'intervention d'une spectatrice située derrière Nathalie et Luc, qui semble excédée par les propos tenus par ce dernier, qui ne modifie malheureusement pas son comportement malgré les demandes répétées de la spectatrice et de Nathalie sa compagne.
De même, nous pouvons constater que le comportement de Luc est inapproprié durant un match de tennis où l'arbitre demande le silence durant les échanges.

Enfin, un des joueurs s'approche des trois spectateurs en question afin de comprendre ce qu'il se passe et les raisons qui poussent Luc à perturber la partie : *"On peut savoir pourquoi vous perturbez la partie ? Y a un problème ? (…) vous avez quelque chose à nous dire ?"*
Face au peu d'explications données par Luc, le joueur propose au spectateur de quitter la salle : *"Écoutez, si ça ne vous plait pas, vous pouvez toujours sortir"*. Luc ne souhaitant pas partir et s'entêtant dans son attitude homophobe et sexiste se voit proposer une raquette de tennis afin de remplacer le joueur qui selon lui *"manque de virilité"* : *"…tu vas prendre ma raquette et tu vas nous montrer ce que tu sais faire, avec virilité !"*.
Son attitude va jusqu'à l'exaspération des autres spectateurs, des joueurs et de sa compagne qui quitte l'enceinte sportive : *"…débrouilles toi tout seul, tu me fais honte !"*. Ce qui amène Luc à se retrouver dans un désarroi et un abandon de tout comportement social, seul au milieu de tous.



7 Transparent comme de l'eau

Résumé du clip

Y a-t-il plus motivant pour une équipe sportive masculine que se faire traiter de gonzesses, de petites tapettes et autres formulations du même acabit par son entraîneur ? Sans doute que la réponse est oui. Employant des méthodes d'un autre âge, un coach de water-polo a pris l'un de ses joueurs en grippe.

Il s'avère que la sexualité du jeune Mathieu est au centre de toutes les attentions de l'homme qui ne lésine sur aucune moquerie pour rabaisser son nageur. Antoine, l'un des ses co-équipiers tente de le défendre en vain. Le jeune lui confie avoir précédemment été frappé dans un autre club pour son homosexualité. Il ne souhaite pas revivre la même situation. Découvrant le désarroi de Mathieu, Antoine l'invite à quitter le bassin pour manifester son désaccord avec l'entraîneur.

Ce dernier demande une explication et se fait houspiller par Antoine qui manifeste son désaccord face aux méthodes de management employées. On devine qu'il est blessé car son énervement est réel. Antoine reproche le sexisme, l'homophobie, le racisme et l'ensemble du comportement de l'entraîneur qui refuse de changer sa manière de motiver ses troupes. Face à l'incompréhension du coach, Antoine et Mathieu regagnent les vestiaires. Peu après, l'ensemble des joueurs sortent du bassin et rentrent à leur tour aux vestiaires laissant l'entraîneur en proie à ses certitudes, le laissant baigner dans sa solitude.

Durée du clip : 3'37

Thèmes

- Le comportement inapproprié d'un entraîneur envers un joueur homosexuel,
- La solidarité et le soutien des coéquipiers,
- Le rappel d'une expérience négative vécue dans un précédent club.

Cibles

- Éducateurs et entraîneurs,
- Sportifs,
- Parents,
- Dirigeants,
- Arbitres.

Guide de discussion :

- Qu'est ce qui est montré à travers ce clip ?
- Quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- Que pensez-vous du comportement de l'entraîneur ?
- Que pensez-vous du comportement de Mathieu, le joueur victime des injures de l'entraîneur ?
- Que pensez-vous de l'attitude d'Antoine, le joueur qui défend son co-équipier ?
- Selon vous, que montre le départ des autres joueurs du bassin à la fin du clip ?

Objectifs de discussion :

- Montrer l'importance de la solidarité d'une équipe envers leur coé-quipier face à un comportement déplacé, notamment de la part d'une personne proche comme l'entraîneur,
- Amener les entraîneurs à réfléchir sur leur comportement et sur leurs paroles d'encouragement et de motivation, et notamment les conséquences que cela peut avoir sur les joueurs,
- Réfléchir sur l'impact que peut avoir un "coming out" ou la découverte de l'homosexualité d'un sportif dans un club précédent,
- La difficulté d'annoncer et/ou d'assumer son homosexualité au sein d'une équipe et d'un club.

Interpréter les images

Le clip s'ouvre sur une scène où un entraîneur "machiste" tente de motiver son équipe via un comportement, qu'il imagine de bon aloi, que l'on retrouve lors de certaines séances d'entraînement. Il est important de noter que cette situation ne se verra pas lors d'une compétition car elle serait sanctionnée immédiatement.

On peut noter que l'entraîneur se focalise sur un joueur (*"Oh le 7 là bas t'attends le retour des hirondelles ou quoi ..."*) qu'il sait homosexuel en utilisant des insultes dénigrantes : *"Allez, on n'est pas une bande de petites tapettes..."* , *"... de toute façon les petites fiottes je les appelle que par leur numéro..."*, etc. Ces propos sont des insinuations autour de la sexualité d'un membre de l'équipe. Antoine, un des joueurs, tente de défendre dans un premier temps son co-équipier en rappelant le prénom de Mathieu à leur entraîneur.
Ensuite, la scène se focalise sur un échange dans le bassin entre les deux joueurs, Mathieu et Antoine. La victime, Mathieu, évoque à son co-équipier son expérience négative vécue dans un précédent club : *" ... à force d'entendre que si t'es pédé, t'arriveras jamais à rien..."* montre une dévalorisation latente de la personne humaine, *"... l'année dernière dans mon ancien club je me suis fait casser la figure parce que j'étais homo et je n'ai pas l'intention de revivre cette expérience"* témoigne d'un acte de violence lié directement à l'orientation sexuelle de Mathieu et montre cependant une certaine confiance entre les deux joueurs de la même équipe. Antoine qui vient d'entendre ces révélations rassure Mathieu : *"ça ne t'arrivera pas ici, t'inquiète"* affirme une certaine empathie qui peut être due au fait que sa propre sœur soit lesbienne.
Face à l'incompréhension de l'entraîneur, Antoine dissèque son comportement qu'il ne supporte plus :
- Manque de psychologie : ce qui est gênant pour une personne qui encadre un groupe de sportifs et qui est supposé être formé,
- Manque d'évolution et d'adaptation dans un monde en mouvance perpétuelle,
- Le coach est une caricature des travers de notre société : *"... un jour c'est les homos, un jour c'est les femmes ..."*. Il oublie que l'essentiel en tant qu'entraîneur d'une équipe c'est la cohésion du groupe et la plus value d'un joueur pour l'équipe (*"...c'est un bon joueur (...) y a que ça qui devrait compter"*).
Dans le discours du joueur, plusieurs références aux contraintes possibles liées à la race, à la religion (*"... Hicham il n'est pas performant parce qu'il est musulman (...), Samuel il manque de technique parce qu'il ne s'entraîne pas le vendredi ..."*) ou à l'âge (*"que je suis trop vieux pour jouer dans ton équipe"*) sont citées. Ces références sont discriminatoires.
A la fin de son discours, ce même joueur fait référence à l'orientation sexuelle de sa sœur et fait le constat de son épanouissement personnel : *"...l'important c'est qu'elle soit épanouie mais ça tu ne peux pas le comprendre"*.

A la fin du clip, on note la prise de position positive de l'ensemble du groupe, qui quitte le bassin, pour défendre leur co-équipier face à l'adversité de l'entraîneur. Ce dernier se retrouve abandonné, seul contre tous : l'entraîneur, dans une extrême solitude, se retrouve face à un mur d'incompréhension. Cela entraînera obligatoirement une "remise en cause" de cette personne.



Bière qui roule n'amasse pas mousse

Résumé du clip

Sous les yeux de Farid se déroule une partie de rugby-fauteuil. Sur le terrain, son ami Yassire tente de faire bonne figure. Malheureusement, deux perturbateurs ont pris place à ses côtés. Inspirés par une alcoolisation excessive, ils se permettent toutes sortes de réflexions malvenues tournant autour du handicap et du racisme. Désemparé, Farid tente de les raisonner. Yassire aperçoit la situation et vient leur demander une explication. Ces derniers n'en démordent pas et tentent de tourner la situation en ridicule. En vain, ils ne comprennent rien au discours de Yassire. Au regard de cet imprévu, dans un lieu réservé généralement au sport, Jean-François, l'un des joueurs s'est regroupé, en compagnie des deux équipes, autour de Yassire. Un rapide constat lui fait comprendre qu'il vaut mieux reprendre la partie plutôt que de perdre du temps en de vaines explications. L'important c'est le plaisir que chacun d'entre eux peuvent prendre sur un terrain.

Durée du clip : 2'47

Thèmes

- Le comportement inapproprié des spectateurs lors d'une rencontre sportive,
- La solidarité et le soutien des co-équipiers.

Cibles

- Éducateurs et entraîneurs,
- Sportifs,
- Parents,
- Dirigeants,
- Spectateurs,
- Arbitres.

Guide de discussion :

- Qu'est ce qui est montré à travers ce clip ?
- Quels sont les messages qui y sont véhiculés ?
- Que pensez-vous du comportement des deux spectateurs ?
- Que pensez-vous du comportement de Farid, le joueur qui se situe à côté des spectateurs ?
- Que pensez-vous de l'attitude de Yassire, le joueur victime des spectateurs ? Celui de ces co-équipiers et de l'arbitre qui viennent à ses côtés à la fin du clip ?

Objectifs de discussion :

- Montrer l'importance de la solidarité d'une équipe envers leur co-équipier face à des comportements déplacés,
- Montrer que même face au handicap, il peut y avoir un racisme ordinaire, intolérable dans une enceinte sportive,
- Exposer le manque de compréhension et d'ouverture d'esprit.

Interpréter les images

La scène débute sur l'ouverture d'un match de rugby fauteuil. Puis, on aperçoit deux spectateurs le long du terrain, ainsi que Farid.

Les spectateurs font preuve de moqueries face au handicap (*"... pas besoin de courir y'a pas les flics derrière toi"*) et au racisme en appelant un des joueurs par un nom qui n'est pas le sien : "Momo"au lieu de "Yassire".

Au fur et à mesure du clip, on constate que les deux spectateurs ne font preuve d'aucun respect et d'aucune compréhension face aux discours qui leur sont avancés :

- Farid essaie de les raisonner : *"Il ne s'appelle pas Momo, c'est Yassire son prénom"*, *"On s'en fout pour nous vous êtes tous des momos de toute façon"* lui répondent les deux spectateurs.
- Puis, il tente de leur expliquer que les sportifs sont là pour les valeurs du sport : *"Quand on parle de valeurs, on ne fait pas référence à l'argent ..."*. Mais cette notion de "valeurs" n'a pas l'air de leur évoquer quoi que ce soit.

Ensuite, Yassire, le joueur incriminé, arrive pour développer son point de vue sur sa présence et sur les valeurs qu'il partage avec ces coéquipiers.

Enfin, la scène se centre sur les autres joueurs qui s'avancent pour soutenir Yassire, et par la même, comprendre la situation : *"Y a un problème Yassire ?"*.
Une nouvelle remarque raciste émane des perturbateurs : *"Enième, tu pourrais compter en français, si c'est ça l'intégration ! (...) l'intégration passait par l'expression correcte du français"*.
Jean-François, un des joueurs, concluent la discussion en conseillant à Yassire d'abandonner : *"Laisse tomber, ils n'en valent pas la peine (...) malgré toute ta bonne volonté tu ne pourras jamais transformer des ânes bâtés en chevaux de course"*.

Témoignages

Les interviews ont été effectuées par le journaliste, Arnaud TULIPIER.

Témoignage de Clément TURPIN

Désigné arbitre de football international FIFA (Fédération Internationale de Football Association) en 2009. Clément TURPIN est, aujourd'hui, le plus jeune français à accéder à cette fonction et à avoir arbitré une finale de Coupe de France (PSG – LOSC en 2011).

Durée : 6'40

Les questions posées durant son témoignage :

- Votre jeune âge constitue-t-il une difficulté dans votre métier d'arbitre ?
- Quel regard portez-vous face aux différentes dérives que l'on retrouve dans les stades ?
- Comment gérez-vous les insultes racistes et homophobes lors d'une compétition ?
- Selon vous les gestes de"fair-play"échangés entre les joueurs ont-ils une répercussion positive sur les supporters ?
- Et le sport amateur ?
- Quelles solutions pour lutter contre la banalisation des insultes ?
- Où se situe la position des dirigeants ?
- Un constat compliqué, que faire ?
- Pourquoi participez-vous à ces clips ?

Témoignage de Myriam CHOMAZ

Championne d'Europe EBU (European Boxing Union) de boxe anglaise, catégorie super plume, en 2008 et en 2011 ; championne du monde poids super plume WBC (World Boxing Council) en 2008. Aujourd'hui Myriam CHOMAZ est cadre technique national à la Fédération Française de Boxe.

Durée : 10'23

Quelques questions posées durant son témoignage :

- Carpe diem…
- La boxe, un milieu plus austère ?
- Quel avenir pour demain ?
- La boxe, un sport d'intégration ?
- Vie privée – sport professionnel : où est la frontière ?
- Encore un long combat ?

Témoignage d'Olivier ROUYER

Ex-joueur international de football et ancien entraîneur de l'AS Nancy Lorrain. Olivier ROUYER est aujourd'hui consultant Sport sur la chaîne de télévision Canal+.

Durée : 5'30

Les questions posées durant son témoignage :

- Est-il facile de vivre son homosexualité quand on pratique un sport professionnel ?
- L'homophobie et la norme...
- Quels rôles pour les parents et les éducateurs ?
- "Respect et éducation", l'essentiel ?
- Homophobie et racisme dans un groupe de sportifs, que faire ?
- L'argent du sport professionnel galvaude-t-il les valeurs ?

Témoignage de Malia METELLA

Nageuse française, originaire de Guyane, qui a évolué au club des Dauphins du TOEC (Toulouse). Malia METELLA a notamment été vice championne olympique du 50 mètres Nage Libre (Jeux Olympiques de 2004 à Athènes), médaillée d'or au Championnat d'Europe en 2003 et 2004, et vice championne du monde du 100 mètres nage libre en 2005.

Durée : 7'39

Quelques questions posées durant son témoignage :

- Vous qui arriviez de Guyane, avez-vous été confronté à des comportements assez honteux ou nauséabondes ?
- Avez-vous ressenti que les garçons étaient mis plus en avant que les filles ?
- Y a-t-il du machisme dans la natation ?
- Vous n'avez jamais vu de comportements répréhensibles vis-à-vis de personnes homosexuelles dans votre sport ?

Bibliographie

Certains des documents cités ci-dessous sont disponibles et peuvent vous être prêtés par le Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté".

ACTES

- *"Identifier et valoriser le rôle social des clubs" : Actes des Jeudis de l'éducation par le sport qui se sont déroulés le 10 décembre 2009 à Lambersart* / (Pôle ressources "Sport, éducation, mixités, citoyenneté": Aix-en-Provence, 2010).

- *"Les tests de discrimination : pratiques et perspectives"* (Paris, 2009) / (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) : Paris, s.d.)

- *"L'intervention sociale et le mouvement sportif : quels rôles respectifs et quels partenariats à construire ?" : Actes des Jeudis de l'éducation par le sport qui se sont déroulés le 07 février 2008 à Besançon* / (Pôle ressources national "Sport, Éducation, Insertion" : Besançon, 2008).

- *"Les politiques publiques et l'éducation par le sport": Actes des Jeudis de l'éducation par le sport qui se sont déroulés le 24 avril 2008 à Besançon* / (Pôle ressources "Sport, Éducation, Insertion": Besançon, 2008).

- *"Agir contre les discriminations dans le sport"*. (Bruges, 2008) / (Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) Aquitaine-Gironde : Bruges, s.d.).

- *"Égalité et non-discrimination dans l'accès aux services publics et politiques publiques territoriales"* : Actes du colloque, Faculté de droit, économie et administration de l'Université de Paul-Verlaine-Metz, les 8 et 9 octobre 2007. / (L'Harmattan : Paris, 2008).

- *"Le mouvement sportif, lieu d'intégration ?": Actes des Jeudis de l'éducation par le sport qui se sont déroulés le 29 novembre 2007 à Besançon* / (Pôle ressources "Sport, Éducation, Insertion": Besançon, 2008).

- *"Discrimination et modernité"*. (Perpignan : 2006)/ (Presses universitaires de Perpignan : Perpignan. 2007).

- *"Personne et discrimination" : perspectives historiques et comparées actes du colloque tenu le 14 décembre 2005 au Conservatoire national des arts et métiers*. (Paris : 2005) / (Dalloz : Paris, 2006)

- *"Nouvelles formes de discrimination": Actes du séminaire international d'experts sur la prévention des discriminations à l'égard des immigrés, des réfugiés et des personnes appartenant à des minorités*. (Olympie, 1994) / (A. Pedone : Paris, 1995).

- *"Football professionnel, racisme et engagement citoyen"* : Actes du colloque LICRA/UCPF qui s'est déroulé en février 2009 à Paris, LICRA, 2010.

ARTICLES DE REFERENCE

Ces articles résument les recherches effectuées sur les stéréotypes et préjugés.

- BOURHIS R.Y., GAGNON A. *"Les préjugés, la discrimination et les relations intergroupes"*, in R.J. Vallerand (Ed.), Les fondements de la Psychologie Sociale. 2ième édition. Chenelière Éducation Mc Graw-Hill. Montréal, pp. 531-598, 2006.

- LEGAL J.B., DELOUVEE S. *"Stéréotypes, préjugés et discrimination"*, Dunod, Paris, 2008.

- SCHARNITSZKY Patrick. *"Les pièges de la discrimination : tous acteurs, tous victimes"*, Paris, Éditions de l'Archipel, Mars 2006, Pages 171-175.

ETUDES ET STATISTIQUES

- AUTUN Frédérique. *La théorie de l'identité sociale de Tajfel et Turner.*

L'étude développe la théorie de l'identité sociale. Dans le cadre de cette approche, les stéréotypes sont utilisés pour maintenir et renforcer une identité sociale positive chez les individus, en permettant de se différencier positivement par rapport à un autre groupe. Le texte est accessible à l'adresse suivante : http://www.prejuges-stereotypes.net/espaceDocumentaire/autinIdentiteSociale.pdf

- Cabinet MB, METTE, Anthony ; DURRIEU, Annie ; FRUCHET, Nicolas. *État des lieux de l'homophobie dans le sport aquitain*. (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Aquitaine : Bruges, 2011).

- DELORD Nathalie. *Étude sur la discrimination dans le sport sur le territoire girondin*. (Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) Aquitaine-Gironde : Bruges, 2008).

- HAMILTON KRIEGER Linda. *Un problème de catégories : stéréotypes et lutte contre les discriminations*. Éditeurs IEP Paris et FFA, Avril 2008, extraits Pages 5-10.

Cet article reprend appui sur les acquis de la psychologie sociale concernant les phénomènes discriminatoires, notamment l'importance des processus mentaux non conscients dans la genèse des discriminations.

Consultable sur : http://equalityamerican.org/sites/default/files/krieger_socialstereotypes_report_fr.pdf

- Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra). *Recensement des actes racistes dans le sport : bilan 2009.* (Licra : Paris, 2009).

- Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra). *Enquête auprès des communes sur les dérives dans le sport*. (Licra : Paris 2010).

- Ligue Internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra). *Sondage Licra/UCPF/Ipsos sur l'opinion des Français à l'égard du racisme dans le football professionnel.* (Licra : Paris 2010).

- Observatoire des inégalités. *Mesurer les discriminations : méthodes et résultats*. (Observatoire des inégalités : Tours, 2011).

- Observatoire des inégalités. *Immigrés et étrangers : entre discriminations et inégalités sociales*. (Observatoire des inégalités : Tours, 2009).

- Observatoire des inégalités. *Inégalités : l'essentiel*. (Observatoire des inégalités : Tours, 2009).

- Observatoire des inégalités. *L'état des inégalités en France 2009 : données et analyses*. (Belin : Paris, 2008).

- Observatoire des inégalités. *L'état des inégalités en France 2007*. (Belin : Paris, 2006).

LIVRES

- Association Némésis. *Le travail social sert-il la discrimination ?* livre blanc. (L'Harmattan : Paris, 2005).

- ATTALI Michaël, LIOTARD Philippe, SAINT-MARTIN Jean, CHAPRON Tony. *Le sport et ses valeurs*. (La Dispute : Paris, 2004).

- BAILLETTE Frédéric, LIOTARD Philippe, MONTAIGNAC Richard, LOUIS, Marie-Victoire. *Sport et virilisme*. (Quasimodo & fils : Montpellier, 1999).

- BELQASMI Mohamed, BOUCHER Manuel. *Guide pédagogique de l'antiracisme en formation sociale : Former les travailleurs sociaux face aux racismes et aux discriminations*. (Vuibert : Paris, 2008).

- BENBASSA Esther, ATTIAS Jean-Christophe, LAITHIER Stéphanie. *Dictionnaire des racismes, de l'exclusion et des discriminations.* (Larousse : Paris, 2010).

- Institut du développement social (IDS) Haute-Normandie, BOUCHER Manuel, BELQASMI, Mohamed. *Guide pédagogique de l'antiracisme en formation sociale : former les travailleurs sociaux face au racisme et aux discriminations.* (Vuibert : Paris, 2008).

- BOUGRAB Jeannette. *Les discriminations positives : coup de pouce à l'égalité ?* (Dalloz : Paris, 2007).

- Commission nationale consultative des Droits de l'homme. *La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*. Année 2010. (La Documentation française : Paris, 2010).

- Conseil de l'Europe. *Combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre : les normes du Conseil de l'Europe*. (Conseil de l'Europe, Section des Publications : Strasbourg, 2011).

- Conseil de l'Europe. *Sport et discrimination en Europe : regards croisés de jeunes chercheurs et de journalistes européens*. (Conseil de l'Europe, Section des Publications : Strasbourg, 2010).

- Conseil de l'Europe, GASPARINI William, COMETTI Aurélie. *Le sport à l'épreuve de la diversité culturelle*. (Conseil de l'Europe, Section des Publications : Strasbourg, 2010).

- Conseil de l'Europe. *Guide à la réflexion méthodologique sur les politiques*. (Conseil de l'Europe, Section des Publications : Strasbourg, 2007).

- Conseil de l'Europe. *Élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale : guide méthodologique*. (Conseil de l'Europe, Section des Publications : Strasbourg, 2005).

- Conseil de l'Europe. *Recommandations N12 de l'ECRI* (Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance, 2009).

- DURET Pascal, BODIN Dominique. *Le sport en questions*. (Chiron : Magny-les-Hameaux [Yvelines], 2003).

- FASSIN Didier, FASSIN Eric. *De la question sociale à la question raciale : représenter la société française*. (La Découverte : Paris, 2009).

- FEREZ Sylvain. *Le corps homosexuel en-jeu : sociologie du sport gay et lesbien*. (Presses universitaires de Nancy : Nancy, 2007).

- FORTIN Jacques, MARJOLLET Catherine. *Agir contre l'homophobie : pour les professionnel-les qui travaillent avec des jeunes*. (LGBT Formation : Avignon, sd).

- GASTAUT Yvan. *Le métissage par le foot : l'intégration, mais jusqu'où ?* (Autrement : Paris, 2008).

- GUELAMINE Faïza. *Le travail social face au racisme : Contribution à la lutte contre les discriminations*. (Ed. de l'Ecole nationale de la santé publique : Paris, 2006).

- Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE). *Abécédaire des discriminations - Six ans de délibérations de la HALDE*. (La Documentation française : Paris, 2011).

- HEAS Stéphane. *Les discriminations dans les sports contemporains : entre inégalités, médisances et exclusions*. (Presses universitaires de Nancy : Nancy, 2010).

- KELLERHALS Jean, LANGUIN Noëlle. *Juste ? Injuste ? : sentiments et critères de justice dans la vie quotidienne*. (Paris : Payot, 2008).

- KESLASSY Eric, VERON Martine. *Tous égaux ! Sauf... : les discriminations : un état des lieux*. (Le Cavalier Bleu : Paris, 2006).

- LAJEUNESSE Simon Louis. *L'épreuve de la masculinité : sport, rituels et homophobie*. (H&O : Le Triadou [Hérault], 2008).

- LE CHEVALIER Emmanuelle, DAENINCKX Didier. *Il n'y avait rien de plus terrible que son regard : le racisme vécu, les discriminations au quotidien*. (Syllepse / Mouvement contre le racisme et pour

l'amitié entre les peuples (MRAP) Fédération de Paris : Paris, 2005).

- LE REST Pascal. *Les nouveaux enjeux de l'action sociale en milieu ouvert : réalités, défis et perspectives d'avenir pour les acteurs.* (Erès : Toulouse, 2009).

- LIOTARD Philippe. *Sport et homosexualités.* (Quasimodo & fils : Montpellier, 2008).

- LONG Thierry. *L'éducation par le sport, imposture ou réalité ? Approche de la morale sportive.* (Connaissances et Savoirs : Paris, 2009).

- Ministère des sports. *Le Livre vert du supportérisme* (Ministère des sports, 2010).

- MISSOUM Guy, BOUSLIMI Jaoued, SCELADSKA Alexandre. *Sport & communautarisme.* (L'Harmattan : Paris, 2002).

- PFEFFERKORN Roland. *Inégalités et rapports sociaux : rapports de classes, rapports de sexes.* (La Dispute : Paris, 2007).

- SAOUTER Anne. *"Etre rugby" : jeux du masculin et du féminin.* (Éditions de la Maison des sciences de l'homme : Paris, 2000).

- SCHARNIZKY Patrick. *Les pièges de la discrimination : tous acteurs, tous victimes.* (Archipel : Paris, 2006).

- SEN Amartya. *Identité et violence.* (Odile JACOB : Paris, 2010).

- SOLIS-POTVIN Laurence, ALLEMAND Roselyne. *Égalité et non discrimination dans l'accès aux services publics et politiques publiques territoriales.* (L'Harmattan : Paris, 2008).

- SOREL Malika. *Le puzzle de l'intégration : les pièces qui vous manquent crise identitaire, violence, échec scolaire, discrimination positive, culpabilité des Français, droit du sol...* (Mille et une nuits : Paris, 2007).

- SOS homophobie. *Guide pratique contre l'homophobie*. (SOS homophobie : Paris, 2011)

- SURREL Hélène, SUDRE Frédéric. *Le droit à la non-discrimination au sens de la Convention européenne des droits de l'homme.* (Bruylant / Némésis : Bruxelles, 2008).

- TOURAINE Alain. *Pourrons-nous vivre ensemble ? égaux et différents. (*Fayard : Paris, 1997).

- Union européenne (UE). Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances. *L'égalité des droits dans la pratique : le rôle de l'action positive.* (Office des publications officielles des Communautés européennes : Luxembourg, 2007).

- Union européenne (UE). Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances. *Manuel européen sur les données relatives à l'égalité : pourquoi et comment élaborer un socle national sur l'égalité et la discrimination fondée sur la race et l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.* (Office des publications officielles des Communautés européennes : Luxembourg, 2007).

PÉRIODIQUES

- *Lutte contre les violences et les discriminations*. "Lettre d'information du Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté", numéro 4 (Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" : Aix-en-Provence, 2010).

- *Les discriminations selon l'origine*. "Problèmes politiques et sociaux", numéro 966 (La Documentation française : Paris, 2009).

- BAYEUX Patrick. *"Revue européenne de management du sport : sport, Europe, stratégies"*, numéro 6. (Presses universitaires du sport : Voiron, 2001).

- *La discrimination ethnique, réalités et paradoxes*. "Diversité", numéro 135. (Centre national de la documentation pédagogique (CNDP) : Montrouge, 2003).

- ARNAUD Lionel, LIONEL Pierre. Le sport, jeu et enjeux de société. *"Problèmes politiques et sociaux"*, numéro 777 (La Documentation française : Paris, 1996).

- *"Sport et discriminations en Europe"*. Sport et citoyenneté, numéro 17 (Sport et citoyenneté : Saumur, Bruxelles, 2012).

CHARTE

- *Charte contre l'homophobie dans le sport*. (Ministère de la santé et des sports : Paris, 2010).

- *Charte d'engagement pour la mise en place de la campagne LICRA/UCPF/LFP contre le racisme* (LICRA/UCPF/LFP, 2011).

DVD

- AÏT HABBOUCHE Morad et BLANCHARD Pascal (réalisateurs). *Des noirs en couleur* (2007).

- ROYER Michel (réalisateur). *Sports et homosexualité : c'est quoi le problème ?* (CAPA : Paris. [Diffusé le 04 janvier 2010]).

- Association T'OP! *Les accueils de loisirs à l'épreuve des discriminations* (Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) Nord-Pas-de-Calais : Lille, 2008).

OUTILS PÉDAGOGIQUES

- *Guide à l'usage des formateurs : améliorer, grâce à la formation, la prise en compte par les animateurs et les éducateurs sportifs des publics particuliers* [LIVRET]. (Pôle ressources national "Sport éducation insertion" : Besançon, 2007).

- *Guide à l'usage des responsables de projets : développer un projet d'éducation ou d'insertion par le sport* [LIVRET]. (Pôle ressources national"Sport éducation insertion": Besançon, 2007).

- *Guide citoyen du football professionnel.* (LICRA et UCPF, 2009).

- *Guide juridique* (LICRA, 2012).

- *Guide d'intervention en milieu scolaire : "Comportements sexistes, et violences sexuelles : prévenir, repérer, agir".* [LIVRET]. (SCÉRÉN : Paris, 2010).

- *Lutte contre les incivilités et la violence dans le sport* [LIVRET+DVD]. (Pôle ressources "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" : Aix-en-Provence, 2010).

- *Respect tous terrains : kit pédagogique, saison 2010-2011* [CLASSEUR]. (Fondation du Football : Paris, 2010).

- *Agir contre l'homophobie : pour les professionnels qui travaillent avec les jeunes* [LIVRET]. (LGBT Formation : Avignon, s.d.)

Pôle ressources national "Sport, éducation, mixités, citoyenneté" - PRN SEMC
CREPS Sud-Est
Chemin de la guiramande
Pont de l'Arc – CS 70445
13098 AIX EN PROVENCE Cedex 2
04 42 29 68 99
www.semc.fr
prn@semc.fr

Ministère des sports
95 avenue de France
75650 PARIS Cedex 13
01 40 45 90 00
www.sports.gouv.fr

Compagnie Le Trimaran
Rue de la porte neuve
81140 CASTELNAU DE MONTMIRAL
05 63 40 58 18
www.letrimaran.com
letrimaran@aol.com

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme - LICRA (siège national)
42 rue du Louvre
75001 PARIS
01 45 08 08 08
www.licra.org

CROS Limousin
Commission "Sport sans violence"
Maison régionale des sports du Limousin GAIA
142 avenue Emile Labussière
87100 LIMOGES
05 87 21 31 29/06 81 74 42 31
www.sportsansviolencelimousin.fr
sport.sans.violence.limousin@gmail.com

SOS Homophobie
c/o Centre LGBT Paris IDF
63 rue Beaubourg
75003 PARIS
Secrétariat : 01 83 92 96 95
Ligne d'écoute : 0 810 108 135 ou 01 48 06 42 41
www.sos-homophobie.org
sos@sos-homophobie.org

Comité IDAHO (siège national)
26 rue de Lappe
75011 PARIS
06 19 45 45 52
www.idahofrance.org
tin@idahofrance.org

SOS Racisme (siège national)
51 avenue de Flandre
75019 PARIS
01 40 35 36 55
www.sos-racisme.org

Fédération Sportive Gaie et Lesbienne - FSGL
Centre LGBT
63 rue Beaubourg
75003 PARIS
www.fsgl.org
contact@fsgl.org

Défenseur des droits
Mission Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité
11 rue Saint Georges
75009 PARIS
01 53 29 22 00
http://www.defenseurdesdroits.fr

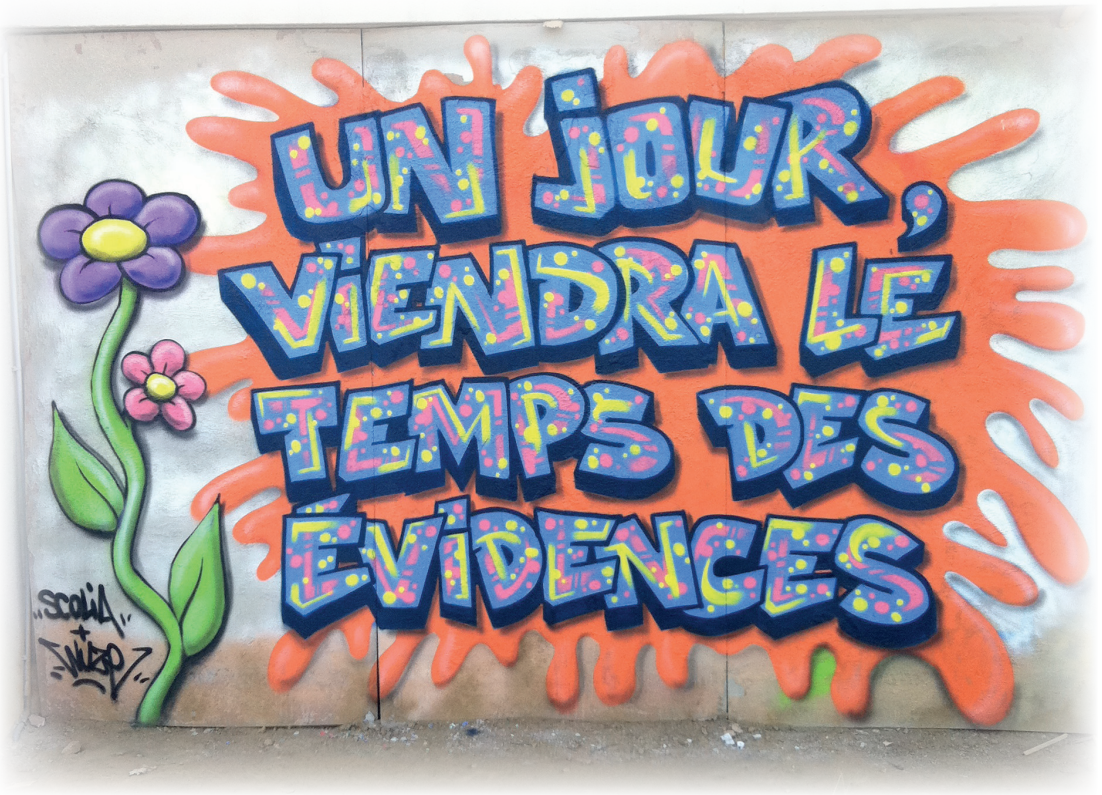
Institut National du Sport, de l'Expertise et de la Performance
INSEP
11 avenue du Tremblay
75012 PARIS
01 41 64 41 00
www.insep.fr
communication@insep.fr

Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances - ACSE
209 rue de Bercy
75585 PARIS Cedex 12
01 40 02 77 01
www.lacse.fr
contact@lacse.fr

Guide pédagogique

Le pôle ressources national “Sport éducation mixités citoyenneté” a pour principales finalités de faire connaître les bonnes pratiques, de valoriser les expériences innovantes et de développer des savoirs faire pour permettre de renforcer les capacités d’expertise-conseil dans les fonctions éducative et sociale du sport des agents missionnés sur ce domaine.

La sensibilisation des acteurs du sport : formateurs, éducateurs, dirigeants, sportifs à la lutte contre toutes les formes de violence, d’incivilités et de discriminations est donc une des missions du pôle ressources.



www.semc.fr

janvier 2012